

---

## 15.0 MAIN-D'ŒUVRE ET ÉCONOMIE

La main-d'œuvre et l'économie ont été retenues comme CVE en raison de leur rôle déterminant pour le bien-être socio-économique. L'évaluation des effets environnementaux potentiels sur la main-d'œuvre et l'économie est importante dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Saint John, et de manière plus générale dans la province du Nouveau-Brunswick. Il sera important d'atténuer les effets négatifs potentiels sur l'environnement et d'améliorer les effets environnementaux positifs du Projet du point de vue économique à la fois.

Les effets environnementaux potentiels sur l'économie sont évalués selon les changements prévus au niveau de la production économique (estimés à partir du produit intérieur brut ou PIB), l'emploi et le revenu. Les effets environnementaux sur les recettes fiscales des gouvernements sont également analysés. La main-d'œuvre fait référence à l'offre et la demande de main-d'œuvre directe qualifiée et non qualifiée associée aux besoins du Projet, ainsi qu'à la création directe, indirecte et induite d'emplois et de revenu au sein de l'économie.

Les revenus générés et les dépenses du Projet pourraient créer des occasions d'affaires non négligeables pour les entreprises et les industries dans plusieurs secteurs qui verront leur demande accrue en raison du Projet. Cela devrait se produire directement en raison des dépenses et des emplois du Projet et indirectement en raison des dépenses et des emplois des fournisseurs du Projet, ainsi que pas les effets environnementaux induits des travailleurs et des employés qui dépensent leur revenu.

En ce qui a trait à la main-d'œuvre, il est anticipé que les effets environnementaux résiduels soient à la fois positifs et négatifs. Un effet environnemental résiduel négatif sur la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre est généralement prévu, en particulier pendant la construction, étant donné qu'il est prévu que les pénuries de main-d'œuvre dans certains métiers subsistent. Cette situation nécessitera que d'autres projets soient de plus en plus dynamiques et novateurs en ce qui a trait à l'attraction et à la rétention des travailleurs. Le fait d'échelonner le rythme et la séquence de la construction sur une plus longue durée (environ six à huit ans) diminuera le potentiel d'effets environnementaux négatifs résiduels sur la main-d'œuvre en raison du Projet et amplifiera les avantages et les retombées économiques pour la région sur une plus longue période que celle envisagée précédemment. Il est prévu que le Projet entraîne l'accroissement des capacités et du revenu de la population active dans la RMR de Saint John et la province du Nouveau-Brunswick. Le Projet attirera et retiendra de nouveaux travailleurs dans la région; ces derniers contribueront à la prospérité locale générale. Le Promoteur participera, à la fois dans le cadre du Projet et en partenariat avec l'initiative Prévision d'avantages, à l'élaboration de stratégies visant à engager des femmes, les minorités visibles et les personnes défavorisées afin qu'elles participent aux retombées économiques du Projet.

Une stratégie d'achats et d'approvisionnement sera mise en œuvre pour optimiser les retombées économiques pour la RMR de Saint John et le Nouveau-Brunswick. La mise en place d'une stratégie de relations de travail permettra d'éviter ou de réduire les effets environnementaux négatifs sur la main-d'œuvre en favorisant l'élaboration et la mise en place de plusieurs initiatives visant à accroître la main-d'œuvre disponible et les taux de maintien dans un marché de plus en plus compétitif. Cette stratégie sera particulièrement importante pendant la construction. Les éléments particuliers de la stratégie de relations de travail comprennent :

- Promotion des métiers de la construction et du perfectionnement des apprentis;
- Amélioration de la productivité;
- Stratégie pour attirer et maintenir les travailleurs de la construction locaux et mobiles; et
- Expansion et diversification de la main-d'œuvre, y compris le rapatriement de travailleurs vers le Canada atlantique, une stratégie en matière de travailleurs étrangers temporaires, une stratégie de l'immigration et une stratégie en matière de travailleurs en transition.

---

## 15.1 Portée de l'évaluation

La présente section définit la portée de l'ÉIE sur la main-d'œuvre et l'économie dans la considération de la nature des interactions possibles.

---

### 15.1.1 Cadre réglementaire

Les Instructions finales exigent qu'une prévision des effets environnementaux sur la main-d'œuvre et l'économie dans la RMR de Saint John et la province du Nouveau-Brunswick soit effectuée. Cet exercice comprend une évaluation de la création directe et indirecte d'emplois dans le secteur associé à la construction et l'exploitation de l'installation, ainsi que la transmission de renseignements sur la disponibilité et les qualifications de la main-d'œuvre requise pour construire et exploiter l'installation.

Les Instructions finales exigent de plus l'évaluation des effets environnementaux du Projet sur les secteurs industriels ainsi que la manière dont les effets environnementaux potentiels esthétiques ou visuels du Projet affecteront l'économie locale et régionale. En outre, il est exigé que les effets environnementaux sur les activités touristiques et récréatives existantes, ainsi que sur les industries de la pêche récréative et de la pêche commerciale, soient inclus.

---

### 15.1.2 Enjeux et préoccupations identifiés lors de la participation du public et des intervenants

En plus des activités de participation du public menées avec le grand public, une participation intensive des intervenants a été entreprise de juin 2007 à février 2008, suivie d'autres participations concertées au besoin pour compléter les renseignements recueillis. Les commentaires reçus ont été utiles pour s'assurer que tous les enjeux importants ont été pris en considération lors de l'évaluation des effets environnementaux potentiels sur la main-d'œuvre et l'économie, et ils ont contribué à la conception et à la planification continues du Projet. La liste initiale des intervenants pour cette participation a été basée sur les discussions antérieures avec l'Équipe de l'étude, le degré d'intérêt et le mandat des intervenants, ainsi que le potentiel de ces intervenants à fournir des renseignements utiles afin d'établir les conditions de référence ou d'effectuer l'évaluation des effets sur l'environnement. De plus, on a demandé aux intervenants d'identifier d'autres personnes ou organisations avec qui il serait utile de communiquer. Au total, environ dix entretiens ont été effectués soit avec des individus, soit avec de petits groupes, en plus des ateliers, des assemblées générales et des trois sessions d'information (Chapitre 4).

Le tableau 15.1 présente un résumé des commentaires reçus lors de la participation des intervenants touchant spécifiquement la main-d'œuvre et l'économie. Ces commentaires ont confirmé les principaux enjeux de l'évaluation et ont contribué à donner des indications sur certaines des inquiétudes des intervenants.

**Tableau 15.1 Résumé des commentaires reçus lors de la participation du public et des intervenants en ce qui concerne la main-d'œuvre et l'économie**

Principal enjeu	Commentaire
RMR et communautés de Saint John	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il faut se préoccuper de la communauté hôte (Red Head).</li> <li>▪ Il faut prendre en considération les neuf communautés entourant le Projet.</li> </ul>
Population et population active	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Est-ce que des travailleurs non locaux seront nécessaires, et, le cas échéant, est-ce que les effets qu'ils auront sur l'environnement seront évalués?</li> <li>▪ Est-ce que la disparité entre les capacités du syndicat local et la demande a été évaluée?</li> <li>▪ Besoin d'identification précoce des métiers requis.</li> <li>▪ Les effets possibles d'échelonner le rythme et la séquence de la construction sur la population active requise.</li> </ul>
Affaires et industrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Besoin de connaître les exigences en ce qui concerne les fournisseurs (c.-à-d., certification).</li> <li>▪ Les entreprises locales et les entreprises de taille moyenne du Nouveau-Brunswick peuvent participer au Projet.</li> <li>▪ Il faut s'assurer que les entreprises locales sont incluses dans la phase d'attribution de contrats.</li> <li>▪ Retombées économiques possibles parmi les fournisseurs, les utilisateurs en aval, les entreprises et les industries locales.</li> <li>▪ Plus d'opportunités d'emploi et dynamique de croissance accrue pour la Ville de Saint John.</li> <li>▪ Potentiel d'interaction positive entre le Projet et l'industrie du tourisme.</li> <li>▪ L'augmentation du revenu de la communauté dynamisera l'économie locale.</li> </ul>
Emploi et revenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'écart de revenu pourrait s'accroître.</li> <li>▪ Inflation des coûts en main-d'œuvre pour les autres entreprises.</li> <li>▪ Les effets environnementaux potentiels sur le Projet du déclin économique récent.</li> </ul>
Formation et éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une main-d'œuvre qualifiée est nécessaire, tout comme une variété d'établissements d'enseignement postsecondaire.</li> <li>▪ Les écoles et les collèges de la province doivent former des gens de métier.</li> <li>▪ Conclure un partenariat avec les collèges pour promouvoir l'éducation des personnes de la communauté locale afin de tirer avantage de la main-d'œuvre locale inutilisée.</li> </ul>
Pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'inflation peut affecter les personnes défavorisées; des mesures visant à réduire le coût de la vie local doivent être mises en place.</li> <li>▪ Saint John détient le taux de pauvreté de familles monoparentales le plus élevé au Canada.</li> </ul>

### 15.1.3 Sélection des effets sur l'environnement

Le Projet entraînera des dépenses considérables dans la RMR de Saint John et la province du Nouveau-Brunswick, et permettra la création d'un grand nombre d'opportunités d'emploi et de contrats pendant la construction (Section 3.2.4) et d'emplois pendant l'exploitation (Section 3.2.5). Des effets environnementaux positifs notables sont anticipés sur les économies locale et provinciale en termes d'augmentation de la production économique, de l'emploi et des revenus. Des recettes fiscales supplémentaires sont prévues. Cependant, la demande importante de main-d'œuvre directement et indirectement attribuable au Projet pourrait occasionner des effets environnementaux négatifs sur les autres entreprises et industries sous forme de pénuries de main-d'œuvre et d'inflation des salaires. La disponibilité et la qualification de la main-d'œuvre nécessaire pour le Projet, ainsi que le degré auquel les personnes et les familles de la RMR de Saint John pourront tirer profit du Projet, soulèvent des questions. L'évaluation des effets environnementaux potentiels sur la main-d'œuvre et l'économie est

par conséquent axée sur deux effets environnementaux : le changement au niveau de l'économie et le changement au niveau de la main-d'œuvre.

L'évaluation des effets environnementaux potentiels sur la main-d'œuvre et l'économie est, par conséquent, concentrée sur une évaluation de deux effets environnementaux principaux :

- Changement au niveau de l'économie; et
- Changement au niveau de la main-d'œuvre.

Le changement au niveau de l'économie comprend l'analyse de :

- Emplois directs, indirects et induits, revenu et valeur ajoutée (produit intérieur brut, ou PIB) dans la RMR de Saint John, la province du Nouveau-Brunswick et l'ensemble du Canada;
- Potentiel des entreprises et des industries locales d'être des fournisseurs du Projet; et
- Impôt des entreprises, impôt sur le revenu des particuliers, taxe de vente et impôt foncier levés par le gouvernement.

Le changement au niveau de la main-d'œuvre comprend l'analyse de :

- Disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, entraînant possiblement une inflation des salaires et des pénuries de main-d'œuvre pour les autres entreprises et industries locales; et
- Potentiel des mécanismes de valorisation de la main-d'œuvre (p. ex., formation et apprentissage d'un métier, expansion et diversification de la main-d'œuvre) de contribuer à la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et d'engager les femmes, les minorités visibles et les personnes défavorisées afin qu'elles bénéficient du Projet.

Les effets environnementaux potentiels du Projet sur les pêches commerciales sont évalués au Chapitre 14 et ne sont pas traités dans le présent chapitre. Les effets environnementaux potentiels du Projet sur le milieu visuel et les activités récréatives sont traités au Chapitre 17. Les effets environnementaux potentiels du Projet sur le transport terrestre sont traités au Chapitre 20, et ceux sur le milieu atmosphérique sont traités au Chapitre 7. Les résultats de l'évaluation des effets sur l'environnement sont présentés dans ces chapitres, en particulier en ce qui a trait aux effets environnementaux potentiels des nuisances liées à la circulation, au bruit et à la qualité de l'air associées au Projet sur les entreprises et les industries locales; des références à ceux-ci sont faites au besoin étant donné qu'ils peuvent s'appliquer dans le cas de l'évaluation des effets environnementaux potentiels sur la main-d'œuvre et l'économie.

#### 15.1.4 Sélection des paramètres mesurables

Le tableau 15.2 présente les paramètres mesurables qui seront utilisés pour l'évaluation de chaque effet environnemental ainsi que la justification de la sélection des paramètres mesurables.

**Tableau 15.2 Paramètres mesurables pour la main-d'œuvre et l'économie**

Effet sur l'environnement	Paramètre mesurable	Justification de la sélection des paramètres mesurables
Changement au niveau de l'économie	Produit intérieur brut (PIB)	Mesure les changements au niveau de la taille de l'économie (à valeur ajoutée directs, indirects et induits) en raison du Projet, dont les paies et les salaires.

**Tableau 15.2 Paramètres mesurables pour la main-d'œuvre et l'économie**

Effet sur l'environnement	Paramètre mesurable	Justification de la sélection des paramètres mesurables
	Emploi et ventes	Mesure les changements au niveau de l'emploi et des ventes attribuables aux changements de l'activité économique (directs, indirects et induits).
	Recettes fiscales du gouvernement	Mesure les changements au niveau des recettes fiscales fédérales, provinciales et municipales engendrés par les changements de l'activité économique (directs, indirects et induits).
Changement au niveau de la main-d'œuvre	Taux de chômage et nombre de chômeurs	Mesure les changements au niveau du chômage local et provincial attribuables aux changements de l'activité économique (directs, indirects et induits), qui indiquent la disponibilité de la main-d'œuvre.
	Emploi par profession comparativement aux niveaux actuels	Mesure les changements au niveau de l'emploi par profession attribuables aux changements de l'activité économique (directs, indirects et induits) qui sont, lorsqu'ils sont comparés aux niveaux actuels, des indicateurs de l'équilibre entre l'offre et la demande.

Il est à noter que partout dans ce chapitre, toutes les références à des valeurs monétaires sont en dollars canadiens (CAD).

### 15.1.5 Limites temporelles

Les limites temporelles pour les fins de l'évaluation des effets environnementaux potentiels sur la main-d'œuvre et l'économie comprennent la construction, l'exploitation, la désaffectation et la cessation d'exploitation.

Les effets environnementaux potentiels sur la main-d'œuvre et l'économie peuvent survenir à n'importe quel moment durant ces phases du Projet. Toutefois, il est prévu que les effets potentiels sur l'environnement résultant des dépenses accrues dans la région ainsi que des demandes de main-d'œuvre soient à leur plus fort pendant la construction, lorsque les emplois et les dépenses liés au Projet seront à leur plus fort. Il est prévu que les effets du Projet sur l'environnement soient d'abord notables, mais qu'elles diminuent pendant l'exploitation, à mesure que diminueront les dépenses et les emplois permanents directs liés au Projet. Il y aura des dépenses et des besoins de main-d'œuvre supplémentaires pendant la désaffectation, suivis de l'arrêt des activités lors de la désaffectation et de la cessation d'exploitation.

Les limites temporelles pour les fins de la caractérisation des conditions existantes (de référence) sont les années 2001 à 2008, durant lesquelles les renseignements sur les conditions existantes obtenus de sources externes (p. ex., Statistique Canada) ont été rendus publics; la période des entretiens avec les intervenants a également été incluse (principalement entre juin 2007 et janvier 2008).

### 15.1.6 Limites spatiales

Les limites spatiales de l'évaluation des effets sur l'environnement en ce qui concerne la main-d'œuvre et l'économie sont :

- La Zone d'aménagement du projet (ZAP);
- La Zone locale de l'évaluation (ZLÉ); et
- La Zone régionale de l'évaluation (ZRE).

La ZAP est la zone physique à aménager dans le cadre de la construction des composantes terrestres du Projet, dont la raffinerie de pétrole et les autres infrastructures terrestres, ainsi que les zones à aménager pour le terminal maritime et les autres infrastructures marines (figure 3.1).

La ZLÉ et la ZRÉ sont égales aux fins de l'évaluation des effets sur l'environnement en ce qui concerne la main-d'œuvre et l'économie. Elles sont toutes deux définies à deux échelles :

- La RMR de Saint John (Ville de Saint John, Grand Bay-Westfield, Hampton, Rothesay, Quispamsis, St. Martins et les zones rurales); et
- La province du Nouveau-Brunswick.

Les zones et les municipalités de la RMR de Saint John sont présentées dans la figure 15.1.

---

#### 15.1.7 Limites administratives et techniques

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est titulaire de la principale responsabilité en ce qui concerne la gestion du développement économique et le marché du travail à travers la province du Nouveau-Brunswick. En outre, le gouvernement du Canada et la Ville de Saint John et les autres municipalités de la RMR de Saint John ont une responsabilité partielle pour les stratégies en matière d'emploi et de développement économique dans leurs régions.

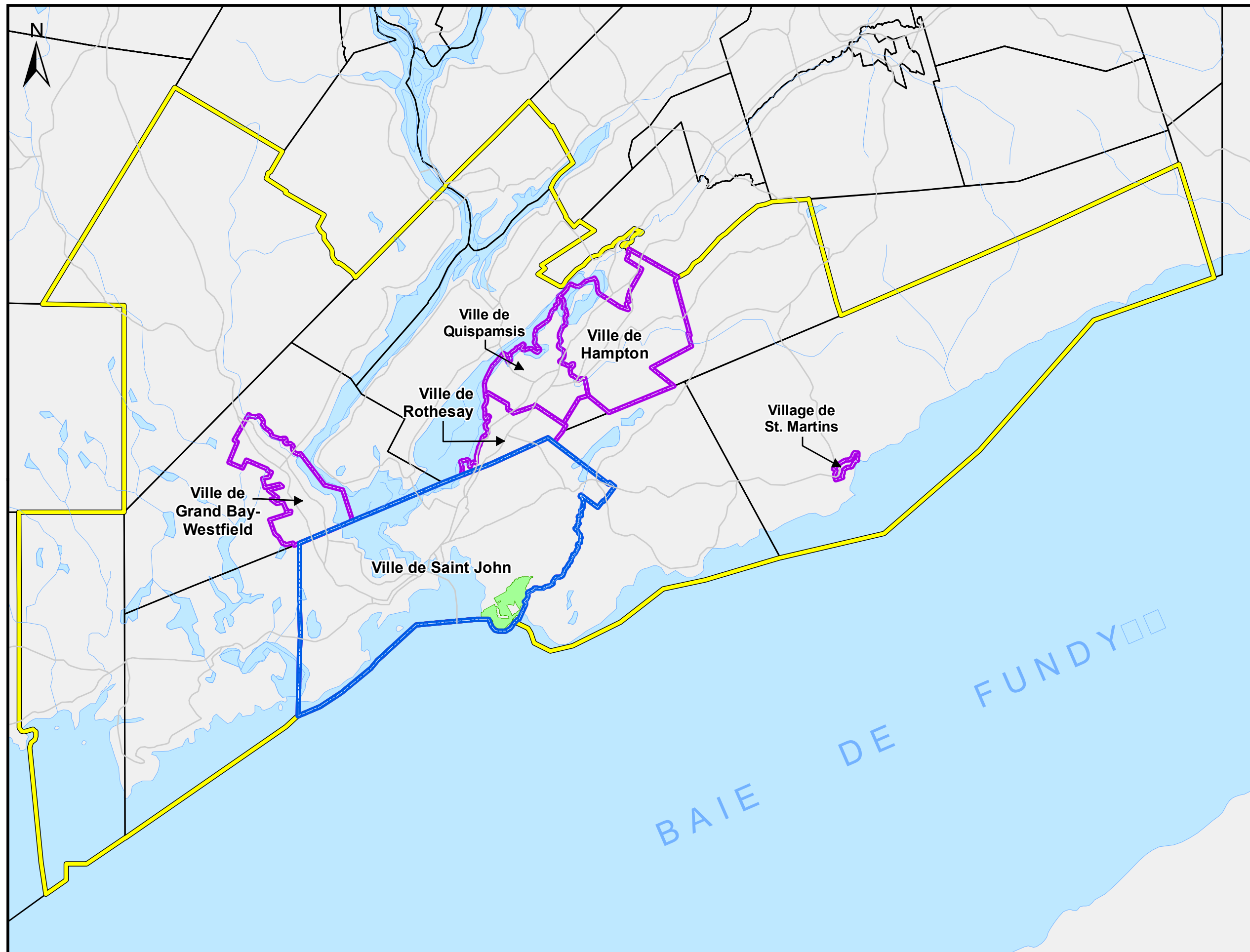
Les effets environnementaux potentiels sur la main-d'œuvre et l'économie sont évalués à l'aide de modèles, de données et de documents statistiques. Un modèle économique propriétaire des entrées-sorties a été utilisé pour estimer les changements au niveau du PIB, de l'emploi et des recettes fiscales selon les renseignements disponibles sur la conception préliminaire du Projet. Les renseignements supplémentaires ont été obtenus grâce aux entretiens avec les intervenants réalisés principalement sur une période de huit mois, de juin 2007 à janvier 2008. La qualité et la portée des renseignements secondaires recueillis ont servi à déterminer les limites techniques de l'évaluation.

---

#### 15.1.8 Critères d'évaluation des effets environnementaux résiduels

Un effet environnemental résiduel négatif important sur l'économie est un effet qui entraîne un déclin de la valeur ajoutée à l'économie, ou encore un effet où les effets environnementaux négatifs sur d'autres entreprises locales ou activités industrielles sont d'une telle ampleur ou durée que la capacité de l'économie de s'ajuster à ces changements est insuffisante à long terme. Les critères d'évaluation des effets environnementaux résiduels sont fondés sur les changements au niveau de l'emploi ou des statistiques de revenu ou sur un déclin de l'activité économique imputables au Projet.

Un effet environnemental résiduel négatif important sur la main-d'œuvre est un effet qui entraîne des changements négatifs à long terme au niveau de l'emploi ou du revenu dans la région de Saint John, ou encore un effet qui entraîne des pénuries de main-d'œuvre locales ou régionales qui freinent le développement économique ou la compétitivité d'autres entreprises d'une telle ampleur ou durée que la capacité de l'économie de s'ajuster à ces changements est insuffisante à long terme. Les critères d'évaluation des effets environnementaux résiduels sont basés sur les changements des statistiques d'emploi ou de revenu ou sur un déclin de l'activité économique imputables au Projet.



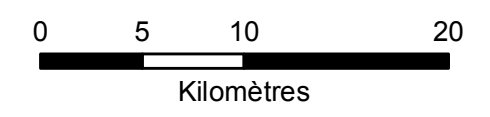
# Figure 15.1

## Région métropolitaine de recensement de Saint John

Projet Eider Rock

- Légende**
- Routes
  - Cours d'eau
  - ▭ Ville de Saint John
  - ▭ Zones municipales
  - ▭ RMR de Saint John
  - ▭ Lotissement de recensement
  - ▭ Zone d'aménagement du Projet (installations et infrastructures de la raffinerie: environ 1 132 ha)
  - ▭ Plan d'eau

Source de données: Service Nouveau-Brunswick  
 © Ressources naturelles Canada. Tous droits réservés.



Paramètres de la carte  
 Système de projection stéréographique du N.-B.  
 Echelle: 1:370 000  
 Date: 8 août 2008  
 N° de projet: 1013263.



## 15.2 Conditions existantes

La section suivante résume les conditions existantes en ce qui concerne la main-d'œuvre et l'économie. Cette description porte particulièrement sur la RMR de Saint John et la Ville de Saint John, bien qu'une sélection de renseignements soit également fournie pour l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick. De plus amples renseignements sont offerts dans les Sections 6.3.1 (Vue d'ensemble démographique) et 6.3.2 (Activité économique et leviers économiques). Les renseignements présentés dans cette section proviennent principalement de Jacques Whitford (2008n).

### 15.2.1 Population

#### 15.2.1.1 RMR de Saint John

La RMR de Saint John comprend la Ville de Saint John, Quispamsis, Rothesay, Hampton, Grand Bay-Westfield, le village de St. Martins et les zones rurales avoisinantes (figure 15.1). D'après les données de recensement, cette région comptait une population de 122 389 personnes en 2006, soit une baisse 0,2 % par rapport à 2001. Ces tendances sont compatibles avec les variations observées au niveau de la population à l'échelle de la province; or, elles sont contraires aux tendances nationales des quinze dernières années, alors que la population du Canada a augmenté. La population de la RMR de Saint John compose 16,8 % de la population totale du Nouveau-Brunswick.

#### 15.2.1.2 Ville de Saint John

En 2006, la population de la Ville de Saint John comptait de 68 043 personnes, en baisse de 2,3 % par rapport à 2001. De 1986 à 2006, la population de la Ville a diminué d'environ 11 %. Des trois grandes villes du Nouveau-Brunswick, seule la population de Saint John a connu une baisse pendant cette période. La population de Fredericton a crû de 11,9 % et celle de Moncton a augmenté de 13,5 % (tableau 15.3).

**Tableau 15.3 Chiffres démographiques des trois villes d'importance du Nouveau-Brunswick, 1986 à 2006**

Ville	1986		1991		1996		2001		2006	
	Pop.	% du chngmt	Pop.	% du chngmt	Pop.	% du chngmt	Pop.	% du chngmt	Pop.	% du chngmt
Saint John	76 381	-5,1	74 969	-1,8	72 494	-3,3	69 661	-3,9	68 043	-2,3
Fredericton	44 352	1,4	46 466	4,5	46 507	0	47 580	2,3	50 535	5,8
Moncton	55 468	1,3	56 823	2,4	59 313	4,2	61 046	2,8	64 128	4,8

Source : Statistique Canada, données de recensement de 1986, 1991, 1996, 2001 et 2006.

Pop. = population.

Chngment = changement.

### 15.2.2 Économie

#### 15.2.2.1 Économie du Nouveau-Brunswick

L'économie du Nouveau-Brunswick est grandement influencée par les industries de l'énergie, des ressources naturelles et de la fabrication. Les industries du tourisme et des technologies de communication contribuent grandement à l'économie provinciale. De 1998 à 2006, les trois secteurs d'industrie les plus importants du Nouveau-Brunswick étaient le secteur de la finance, des assurances

et de l'immobilier, le secteur de la fabrication et le secteur de l'administration publique (Hardy Stevenson and Associates 2008). Les économies des zones urbaines du Nouveau-Brunswick sont modernes et fondées sur les services, dominées par les soins de santé, l'éducation, la vente au détail, la finance et les assurances. Ces secteurs sont répartis uniformément dans les trois principaux centres urbains, soit Saint John, Fredericton et Moncton. Des installations majeures d'industrie lourde et de port sont situées à Saint John, et certaines industries lourdes sont éparpillées dans d'autres régions du Nouveau-Brunswick et d'autres installations portuaires plus petites se trouvent dans le nord du Nouveau-Brunswick. L'économie locale de Fredericton est dominée par les services gouvernementaux, les universités et les forces armées. Moncton a développé un centre du point de vue commercial, des ventes au détail, du transport et de la distribution avec des installations importantes de transport ferroviaire et aérien. Les zones rurales du Nouveau-Brunswick sont connues pour l'exploitation forestière, minière, agricole mixte et la pêche comme vecteurs économiques principaux.

Le secteur de l'énergie au Nouveau-Brunswick est fort et en croissance. Cela place Saint John en position de réaliser son objectif de devenir le centre énergétique des Maritimes. Six grandes entreprises actives dans le secteur du pétrole, du gaz et de l'énergie ont récemment annoncé l'investissement de plus de 12 milliards \$ dans les activités de construction au cours de la décennie à venir. De tels projets comprennent notamment le terminal de GNL de Canaport, la remise en état de l'installation de Point Lepreau et le projet de gazoduc d'Emera Brunswick Pipeline.

---

#### 15.2.2.2 Économie de la RMR de Saint John

Saint John est la plus ancienne entité constituée en corporation au Canada et le plus grand centre urbain au Nouveau-Brunswick. Historiquement, l'économie de la région reposait sur le secteur industriel, avec un accent sur la fabrication. Les industries de raffinage, de pâtes et papiers et de construction navale dans l'est de la Ville témoignent de ce fait. Or, les activités de construction navale ont cessé en 2002 et, depuis 1996, la majeure partie des emplois dans la RMR de Saint John appartient au secteur des services, ce qui est compatible avec les tendances provinciales et nationales (Greater Saint John Community Foundation 2007).

Le secteur des technologies de l'information et des communications est en croissance rapide dans la RMR de Saint John, qui compte plus de 50 entreprises actives dans ce domaine. Le tourisme crée des recettes dépassant 200 millions \$, à l'aide de l'industrie des croisières, des congrès, des événements sportifs et des points d'intérêt locaux. Le secteur des sciences de la santé comprend l'hôpital régional de Saint John, l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick qui fournissent de la formation, de la recherche et des soins de santé. Le port de Saint John est le plus grand port du Canada atlantique et en moyenne 25 millions de tonnes métriques de marchandises y transitent chaque année. Ce port tient un rôle essentiel pour le secteur des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, comme les industries du pétrole, de la potasse, de l'exploitation forestière et de l'aquaculture, ainsi que pour ses importations et ses exportations.

---

#### 15.2.3 Population active

En 2001, le taux de participation de la population active (*c.-à-d.*, le ratio de ceux qui sont éligibles à travailler ou à être employés et la population totale en âge de travailler) dans la RMR de Saint John était de 69,3 % pour les hommes et de 57,1 % pour les femmes (Statistique Canada 2001). Le taux de participation total était de 62,9 %. Dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, le taux de participation des hommes était de 69,2 % et le taux de participation des femmes était de 57,3 %, alors que le taux de

participation total était de 63,1 % (Statistique Canada 2001). Plus du cinquième de la population active de la RMR de Saint John avait de l'expérience dans le secteur du commerce (Statistique Canada 2001); en outre, plus de 40 % de la population active avait de l'expérience dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du commerce combinés.

Le taux de chômage dans la RMR de Saint John était de 9,2 % en 2001, ce qui est considérablement inférieur au taux provincial de 12,5 % la même année (Statistique Canada 2001). Plus récemment, le chômage dans la RMR de Saint John a continué à chuter radicalement, atteignant 4,8 % en février 2008 (Statistique Canada, tableau 71-001-XIE du catalogue CANSIM).

#### 15.2.4 Emploi et revenu

##### 15.2.4.1 RMR de Saint John

D'après les données de recensement de 2001, le revenu familial médian dans la RMR de Saint John était de 50 163 \$ (tableau 15.4). Il s'agit d'un montant supérieur à celui du revenu familial médian provincial, mais près de 5 000 \$ inférieur à la valeur nationale. De même, la RMR de Saint John affichait un revenu personnel médian supérieur (20 284 \$) à son équivalent provincial (18 257 \$); cependant, cette valeur était inférieure à celle du Canada (22 120 \$). Le pourcentage de revenu provenant de transferts gouvernementaux était 14,4 %, ce qui est inférieur au taux provincial, mais supérieur au taux national.

**Tableau 15.4 Revenus et revenus par source, 2001, comparaison entre la RMR de Saint John, le Nouveau-Brunswick et le Canada**

	RMR de Saint John	Nouveau-Brunswick	Canada
Revenu familial médian	50 163 \$	45 558 \$	55 016 \$
Revenu total médian des personnes âgées de 15 ans et plus	20 284 \$	18 257 \$	22 120 \$
Rémunération exprimée en % des revenus	74,5	72	77,1
Transferts gouvernementaux exprimés en % des revenus	14,4	17	12
Autres sommes exprimées en % des revenus	11,1	10,7	11,3

Source : Recensement de 2001 (Statistique Canada 2001)

##### 15.2.4.2 Pauvreté

Le niveau de pauvreté actuel dans la Ville de Saint John est particulièrement préoccupant. En 2001, le taux de pauvreté (pourcentage de la population vivant sous le seuil de la pauvreté) était de 24,5 % à Saint John, ce qui est nettement supérieur à la moyenne provinciale de 15,7 % et à la moyenne nationale de 16,2 %. En contraste, l'incidence de la pauvreté est beaucoup plus faible dans les municipalités autour de la Ville de Saint John : Grand Bay-Westfield (8 %), Rothesay (9,7 %) et Quispamsis (6,2 %). De plus, les tendances indiquent que le fossé se creuse entre riches et pauvres. Les familles incluses dans le recensement qui étaient dans la tranche de 10 % des revenus les moins élevés ont vu croître leur revenu de 11,9 %, soit de 16 800 \$ à 18 000 \$, alors que celles figurant dans la tranche de 10 % des revenus les plus élevés ont vu une augmentation de leur rémunération de 13,8 %, soit de 109 000 \$ à 124 000 \$ (Hatfield et Grotenhuis 2007). Dans la Ville de Saint John, quelques régions de recensement comptent 40 % et plus de résidents vivant sous le seuil de la pauvreté (Vibrant Communities Saint John 2005). Dans ces quartiers vulnérables, la proportion de familles monoparentales est également plus grande que celle de l'ensemble de la Ville de Saint John.

### 15.3 Interactions possibles entre le Projet et la CVE

Les effets environnementaux potentiels sur la main-d'œuvre et l'économie sont présentés au tableau 15.5. Il se peut que ces effets sur l'environnement entraînés par les emplois et les dépenses liés au Projet soient à leur plus fort pendant la construction, mais ils se produiront également pendant l'exploitation, la désaffectation et la cessation d'exploitation. Dans l'évaluation, aucune distinction n'est faite entre les activités et les ouvrages concrets du Projet associés à la raffinerie de pétrole et aux autres infrastructures terrestres, et au terminal maritime et aux autres infrastructures marines. Les effets environnementaux potentiels sur la main-d'œuvre et l'économie entraînés par les emplois et les dépenses liés au Projet seront plutôt évalués ensemble pour l'ensemble des activités et des ouvrages concrets du Projet.

**Tableau 15.5 Effets environnementaux potentiels du Projet sur la main-d'œuvre et l'économie**

Activités et ouvrages concrets du Projet	Effets potentiels sur l'environnement	
	Changement au niveau de l'économie	Changement au niveau de la main-d'œuvre
<b>Construction</b>		
Préparation du site et des emprises	0	0
Construction concrète et installation de matériel	0	0
Construction d'installations linéaires et de traverses de cours d'eau (y compris les terres humides)	0	0
Mise en service	0	0
Transport routier	0	0
Emploi et dépenses	2	2
<b>Exploitation</b>		
Exploitation et entretien des processus et du matériel de raffinerie	0	0
Réduction des émissions et gestion des effluents d'eaux usées et des déchets	0	0
Réserves d'eau et utilisation de l'eau	0	0
Présence et exploitation des installations linéaires	0	0
Entretien des emprises et des infrastructures	0	0
Transport routier et ferroviaire	0	0
Emploi et dépenses	2	2
<b>Désaffectation et cessation d'exploitation</b>		
Retrait des installations et restauration du site	2	2
<b>Effets du Projet sur l'environnement</b>		
Remarques : Les effets du Projet sur l'environnement ont été classifiés de la manière suivante :		
0 Aucune interaction ou aucune interaction importante observée.		
1 Des interactions se produiront. Toutefois, selon l'expérience antérieure et le jugement professionnel, l'interaction ne résulterait pas en un effet important sur l'environnement, même sans atténuation, ou l'interaction ne serait clairement pas importante en raison de l'application de pratiques codifiées.		
2 L'interaction peut, malgré l'atténuation codifiée, entraîner un effet potentiellement important sur l'environnement ou elle est importante pour les intérêts juridiques ou publics. Les effets potentiels sur l'environnement sont traités en détail dans l'ÉIE.		

### 15.3.1 Changement au niveau de l'économie

En raison des dépenses directes et indirectes associées au Projet pendant toutes les phases, il est prévu que des changements au niveau de la production économique se feront sentir localement dans la RMR de Saint John, ainsi qu'à travers la province du Nouveau-Brunswick et le Canada. Le changement au niveau de la production économique se reflétera au niveau du PIB, de l'emploi, du revenu et des recettes fiscales (impôt des entreprises, impôt sur le revenu des particuliers, taxe de vente et impôt foncier). Il est prévu que le revenu et les dépenses générés par le Projet créent des occasions pour les entreprises et les industries dans plusieurs secteurs où la demande augmentera en raison du Projet. Les exemples de secteurs susceptibles de créer des occasions d'affaires grâce au Projet comprennent les communications, l'hébergement communautaire et les services connexes, la construction, la logistique, les soins médicaux et la sécurité, les services administratifs et les services aux régions éloignées.

Le potentiel des effets environnementaux visuels ou esthétiques du Projet d'affecter les entreprises et les industries locales n'est pas analysé davantage dans l'évaluation. Cela est dû au fait que les entreprises situées le plus près du Projet (sauf pour Canaport Limited Canaport LNG) sont établies dans les parcs industriels McAllister et Grandview, tous deux adjacents à la raffinerie existante de Saint John. Ces entreprises locales se trouvent actuellement sur une terre industrielle existante. Le Projet sera aménagé dans un milieu industriel semblable à celui des installations de Canaport Limited et de Canaport LNG, et n'entraînera par conséquent pas d'effet environnemental visuel ou esthétique négatif important.

Il est également prévu que les autres entreprises de la RMR de Saint John ne soient pas substantiellement affectées de façon négative par les effets environnementaux visuels ou esthétiques du Projet, bien que le Projet soit visible à partir de certains points d'observation à travers le secteur (Section 3.5.5). Cela comprend l'analyse des activités touristiques existantes. Il est prévu que le Projet soit visible à partir des bateaux de croisière fréquentant le port de Saint John; toutefois, la vue s'intègre dans un environnement industriel existant comprenant les installations de Canaport Limited et de Canaport LNG. Il est prévu que la vue d'un complexe industriel soit perçue par de nombreux visiteurs comme un attribut positif de Saint John (S. Elliott, communication personnelle, 5 juillet 2007). Pour cette raison, les effets environnementaux résiduels visuels ou esthétiques du Projet sur les entreprises et les industries pendant toutes les phases du Projet, y compris les effets environnementaux cumulatifs, sont jugés non importants. Ces prédictions sont assorties d'un niveau de confiance élevé.

Les effets environnementaux potentiels sur les entreprises et les industries locales en raison de la circulation, du bruit et de la qualité de l'air liés au Projet ne sont pas non plus analysés davantage, étant donné les types et les emplacements des entreprises impliquées et les zones d'influence prévues des émissions de bruit et atmosphériques liées au Projet. Les effets environnementaux résiduels du Projet sur le milieu atmosphérique (Chapitre 7) et le transport terrestre (Chapitre 20) pendant toutes les phases du Projet ont été jugés non importants; ainsi, les effets environnementaux résiduels associés, dont les effets environnementaux cumulatifs, sur les entreprises et les industries locales pendant toutes les phases du Projet sont également jugés non importants. Ces prévisions sont assorties d'un niveau de confiance élevé.

### 15.3.2 Changement au niveau de la main-d'œuvre

Les activités et les ouvrages concrets du Projet créeront des emplois et des revenus (directs, indirects et induits) dans la RMR de Saint John et dans la province du Nouveau-Brunswick. La demande de main-d'œuvre liée au Projet pourrait placer des contraintes sur le bassin de main-d'œuvre ou dépasser ses capacités dans la RMR de Saint John et dans la province du Nouveau-Brunswick. Il est prévu que la concurrence sur le plan de la main-d'œuvre entraîne une inflation des salaires et des pénuries locales et provinciales de main-d'œuvre qualifiée, ce qui par conséquent freinerait le développement économique et nuirait à la compétitivité d'autres entreprises. Bien que possiblement tempéré par les conditions économiques plus difficiles récemment observées globalement, cela sera évident pendant la construction, lorsque la demande de main-d'œuvre du Projet atteindra son pic, bien que les contraintes offre-demande peuvent également survenir pendant l'exploitation, la désaffectation et la cessation d'exploitation. Lors de la désaffectation et de la cessation d'exploitation, il y aura une perte d'emplois liés au Projet, mais il est peu probable qu'elle survienne avant plusieurs décennies.

Le degré de concurrence sur le plan de la main-d'œuvre, en particulier pendant la construction, dépendra de plusieurs facteurs, dont l'ensemble de compétences spécifique nécessaire au Projet et l'ensemble de compétences spécifique disponible dans la RMR de Saint John et dans la province du Nouveau-Brunswick, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée dans d'autres régions ainsi que les initiatives en matière de mise sur pied d'un réseau de fournisseurs, d'approvisionnement, d'emploi et de formation en soutien du Projet. La concurrence malsaine sur le plan de la main-d'œuvre peut être davantage exacerbée par les nombres élevés de travailleurs prenant leur retraite dans les dix prochaines années (CSC 2007). Le profil d'âge de la main-d'œuvre de construction au Canada atlantique fait état de travailleurs plus âgés que celui des autres régions (CSC 2008); il est anticipé que le défi majeur auquel la région de l'atlantique devra faire face en ce qui a trait à l'augmentation prévue de l'investissement régional est la disponibilité de travailleurs qualifiés (APEC 2008).

Le potentiel des initiatives d'expansion de la main-d'œuvre, comme les programmes de formation et d'apprentissage, d'approfondir le bassin de main-d'œuvre se rattache à la question de la disponibilité de la main-d'œuvre. L'engagement de personnes qui sont actuellement sous-représentées dans l'industrie, dont les femmes et les minorités visibles ainsi que les personnes défavorisées, de façon à ce qu'elles puissent tirer avantage du développement économique, est également important pour la région. Vu qu'environ 25 % de la population de la Ville de Saint John vivent dans des conditions frôlant la pauvreté, plusieurs croient que les disparités au niveau des revenus demeureront une contrainte sur le tissu social de la ville.

---

#### 15.4 Évaluation des effets sur l'environnement

Les effets environnementaux résiduels du Projet, dont la raffinerie de pétrole et les autres infrastructures terrestres ainsi que le terminal maritime et les autres infrastructures marines, sur la main-d'œuvre et l'économie sont résumés dans le tableau 15.6.

**Tableau 15.6 Résumé des effets environnementaux résiduels sur la main-d'œuvre et l'économie**

Effets environnementaux résiduels potentiels	Mesures d'atténuation et de compensation proposées	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels										Suivi et surveillance recommandés
		Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée et fréquence	Réversibilité	Contexte écologique/socioéconomique	Importance	Niveau de confiance de la prévision	Probabilité	Effets environnementaux cumulatifs?	
<b>Changement au niveau de l'économie</b>												
Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie d'achats et d'approvisionnement.</li> <li>Échelonnement du rythme et de la séquence de la construction sur une plus longue durée (environ 6 à 8 ans) (extension des avantages économiques sur une plus longue période).</li> </ul>	P	É	R	MT/C	R	SO	N	É	É	O	<ul style="list-style-type: none"> <li>La surveillance des dépenses relatives aux fournisseurs par type et emplacement.</li> </ul>
Exploitation		P	É	R	LT/C	R	SO	N	É	É	O	
Désaffectation et cessation d'exploitation		P	É	R	LT/C	R	SO	N	É	É	O	
Effets environnementaux résiduels pour toutes les phases								N	É	É	O	
<b>Changement au niveau de la main-d'œuvre</b>												
Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échelonnement du rythme et de la séquence de la construction sur une plus longue durée (environ 6 à 8 ans) (réduction de la compétition pour la main-d'œuvre qualifiée).</li> <li>Stratégie d'achats et d'approvisionnements.</li> <li>Stratégie des relations de travail (expansion et diversification de la main-d'œuvre, amélioration de la productivité, attraction et maintien en poste).</li> <li>Stratégie d'affectation post-fermeture</li> </ul>	A/P	É	R	MT/U	R	SO	N	M	M	O	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle du nombre de travailleurs par métier/profession et par emplacement de résidence permanente.</li> </ul>
Exploitation		A/P	M	R	LT/R	R	SO	N	M	M	O	
Désaffectation et cessation d'exploitation		A/P	M	R	LT/U	R	SO	N	M	M	O	
Effets environnementaux résiduels pour toutes les phases								N	M	M	O	

**Tableau 15.6 Résumé des effets environnementaux résiduels sur la main-d'œuvre et l'économie**

Effets environnementaux résiduels potentiels	Mesures d'atténuation et de compensation proposées	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels						Importance	Niveau de confiance de la prévision	Probabilité	Effets environnementaux cumulatifs?	Suivi et surveillance recommandés
		Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée et fréquence	Réversibilité	Contexte écologique/ socioéconomique					
<b>Effets environnementaux résiduels combinés</b>												
Construction								N	É	É	O	
Exploitation								N	É	É	O	
Désaffectation et cessation d'exploitation								N	É	É	O	
Effets environnementaux résiduels combinés								N	É	É	O	
<p><b>LÉGENDE</b></p> <p><b>Direction :</b>                      P Positif                      N Négatif</p> <p><b>Ampleur :</b>                      F Faible : Effets environnementaux limités à des activités commerciales et des métiers spécifiques directement requis par le Projet.                      M Moyen : Effets environnementaux directement et indirectement liés au Projet subis par les entreprises et la main-d'œuvre.                      É Élevé : Effets environnementaux largement subis par les entreprises et la main-d'œuvre dans toute l'économie.</p> <p><b>Étendue géographique :</b>                      S Spécifique au site : À l'intérieur de la ZAP                      L Local : À l'intérieur de la RMR de Saint John.                      R Régional : À l'intérieur du Nouveau-Brunswick</p> <p><b>Durée :</b>                      CT Court terme : Moins d'un an                      MT Moyen terme : 1 à 5 ans                      LT Long terme : Plus de 5 ans                      P Permanent</p> <p><b>Fréquence :</b>                      U Se produit une fois.                      I Se produit sporadiquement à intervalles irréguliers.                      R Se produit régulièrement à intervalles réguliers.                      C Continu.</p> <p><b>Réversibilité :</b>                      R Réversible                      I Irréversible</p> <p><b>Contexte écologique/ socioéconomique :</b>                      N Non perturbé : La zone est relativement perturbée ou non négativement perturbée par l'activité humaine.                      A Aménagée : La zone a été considérablement perturbée auparavant par le développement humain ou le développement humain est toujours présent.                      SO Sans objet</p> <p><b>Importance :</b>                      I Important                      N Non important</p> <p><b>Niveau de confiance de la prévision :</b>                      Selon les renseignements scientifiques et l'analyse statistique, le jugement professionnel et l'efficacité de l'atténuation.                      F Faible niveau de confiance                      M Moyen niveau de confiance                      É Niveau de confiance élevé</p> <p><b>Probabilité :</b>                      Selon le jugement professionnel.                      F Faible incidence                      M Moyenne incidence                      É Incidence élevée</p> <p><b>Effets environnementaux cumulatifs?</b>                      O Potentiel de l'effet sur l'environnement d'interagir avec d'autres projets ou activités passés, présents ou prévisibles dans la ZRÉ.                      N L'effet sur l'environnement n'interagira pas ou n'est pas susceptible d'interagir avec d'autres projets ou activités passés, présents ou prévisibles dans la ZRÉ.</p>												

### 15.4.1 Évaluation des effets sur l'environnement liés au Projet

#### 15.4.1.1 Changement au niveau de l'économie

Pendant la construction, l'exploitation et la désaffectation, il est prévu que les dépenses du Projet entraînent une augmentation de la production économique localement dans la RMR de Saint John, ainsi que dans l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick et, de manière plus générale, au Canada. Ce changement se traduira par une augmentation du PIB, de l'emploi, du revenu et des chiffres d'affaires. L'augmentation des recettes d'impôt, provenant de l'impôt des entreprises, de l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe de vente et de l'impôt foncier, est également prévue. L'augmentation de la production économique est un facteur déterminant du bien-être général et sert de fondation pour les investissements économiques à venir.

Il est prévu que le revenu et les dépenses générés par le Projet créent des occasions pour les entreprises et les industries dans plusieurs secteurs où la demande augmentera en raison du Projet. Il est prévu que cela se produise directement en raison des dépenses et de la création d'emplois par le Projet, et indirectement en raison des dépenses et de la création d'emplois par les fournisseurs du Projet, ainsi qu'en raison des effets environnementaux induits par la dépense des revenus des travailleurs et des employés. Une stratégie d'achats et d'approvisionnement sera essentielle pour optimiser les effets environnementaux positifs sur l'économie de la RMR de Saint John et du Nouveau-Brunswick.

##### 15.4.1.1.1 Conditions existantes pour le changement au niveau de l'économie

Pour la province du Nouveau-Brunswick, le PIB total est d'environ 26,4 milliards \$ et le PIB par habitant est d'environ 35 200 \$; toutefois, le PIB réel a crû de 2,3 pour cent en 2007 et il est prévu qu'il augmente de 2 à 2,7 pour cent en 2008. Cette croissance serait largement attribuable à une réserve d'investissements en capital visant à relever le défi d'exportation de la province (BMO 2008; Moreira 2008).

De récentes statistiques sur l'emploi par industrie dans la RMR de Saint John, dans la province du Nouveau-Brunswick et au Canada sont présentées dans le tableau 15.7. L'emploi est concentré dans les secteurs de la fabrication, des métiers et des soins de santé, tant dans la province du Nouveau-Brunswick que dans la RMR de Saint John.

**Tableau 15.7 Pourcentage d'emplois dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans la RMR de Saint John, au Nouveau-Brunswick et au Canada**

Industrie	RMR de Saint John % du total	Nouveau-Brunswick % du total	Canada % du total
<b>Primaire</b>			
Agriculture	1,8	1,7	2,1
Exploitation forestière, pêche, exploitation minière	1,8	2,8	2
<b>Secondaire</b>			
Services publics	1,1	0,9	0,7
Construction	6,5	5,9	6,5
Fabrication	11,3	10,4	12,8
<b>Tertiaire</b>			
Métiers	15,2	16	16
Transport	5,2	5,6	4,9
Finance, assurance	4,5	4,6	6,3

**Tableau 15.7 Pourcentage d'emplois dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans la RMR de Saint John, au Nouveau-Brunswick et au Canada**

Industrie	RMR de Saint John % du total	Nouveau-Brunswick % du total	Canada % du total
Services scientifiques et techniques	4,8	4,1	6,6
Services aux entreprises et services de soutien	7,7	6,1	4,2
Éducation	7,6	7,7	7
Soins de santé	12,4	12,7	10,8
Renseignement	4	3,3	4,5
Habitation	6,8	7	6,2
Autres	4,8	5	4,3
Administration publique	4,4	6,1	5,1

Source : Hardy Stevenson and Associates (2008)

En 2001, au Nouveau-Brunswick, le revenu familial médian était d'environ 45 600 \$ (recensement de 2001) et le revenu personnel médian était d'environ 18 300 \$. Le revenu familial médian dans la RMR de Saint John était d'environ 50 200 \$ et le revenu personnel médian était d'environ 20 300 \$.

L'impôt foncier, le revenu des entreprises et l'impôt sur le capital composent une bonne partie des revenus de la province du Nouveau-Brunswick (tableau 15.8).

**Tableau 15.8 Revenus du gouvernement du Nouveau-Brunswick de sources sélectionnées**

Source	Estimation du revenu (en millions \$)		
	2006/2007	2007/2008	Estimation pour 2008/2009
Impôt sur le revenu des entreprises	217,6 \$	267 \$	183 \$
Impôt foncier provincial	353,2 \$	364 \$	382,9 \$
Taxe sur le transfert de biens réels	6 \$	6,4 \$	6,4 \$
Taxe sur le capital des grandes sociétés	34,7 \$	31,2 \$	14 \$
Taxe sur le capital des corporations financières	6,5 \$	7 \$	7 \$
Total (sources sélectionnées)	518 \$	675,6 \$	593,3 \$

Source : GNB (2007b), GNB (2008)

La principale source de revenu de la Ville de Saint John est l'impôt foncier, qui compose environ 75 % du revenu total. Les revenus supplémentaires de subventions de fonctionnement provinciales représentent environ 17 % du revenu, les 8 % restants provenant des frais d'utilisation, des frais de délivrance de permis et d'autres sources (Ville de Saint John 2007a). Pour l'année 2008, le taux de l'impôt foncier est fixé à 1 795 \$ (par tranche de 100 \$ d'évaluation), ce qui engendra des recettes fiscales d'environ 90 millions \$. Les dépenses totales dans le cadre du budget de fonctionnement 2008 de la Ville de Saint John sont estimées à 119 millions \$, ce qui représente une hausse de 6,4 % par rapport au budget de fonctionnement 2007 d'environ 112 millions \$ (Ville de Saint John 2007b).

#### 15.4.1.1.2 Mécanisme des effets du Projet sur l'environnement provoquant le changement au niveau de l'économie

Comme précisé dans la Section 3.2.4, le total des coûts de construction directs du Projet était initialement estimé à 4,9 milliards \$ (valeur du dollar en 2007). Ce montant comprend près de 1,5 milliard \$ à dépenser en main-d'œuvre, 2,8 milliards \$ en matériaux et 0,6 milliard \$ en matériel d'exploitation (tableau 3.4). De plus récentes estimations (août 2008) estiment ces coûts à environ 6,3 milliards \$ (valeur du dollar en 2007), et ces estimations évolueront au fur et à mesure que la

conception technique prend forme. Pour s'assurer de la prudence de l'évaluation des effets sur l'environnement, les estimations initiales de la Section 3.2.4 ont été reportées dans cette ÉIE/ÉE. Toute autre précision des estimations sera vraisemblablement supérieure à ce montant, améliorant ainsi davantage les retombées économiques du Projet.

Pendant l'exploitation, les dépenses directes annuelles de la raffinerie n'ont pas été déterminées et ce renseignement est propriétaire, mais elles sont importantes et semblables à celles associées à l'exploitation de la raffinerie existante de Saint John et des autres installations industrielles d'envergure. Il est prévu que la désaffectation et la cessation d'exploitation génèrent des dépenses de type semblable à celles de la construction (bien que ce soit à plus petite échelle), bien qu'aucun détail n'a été précisé pour l'instant. La désaffectation et la cessation d'exploitation entraîneront une perte d'emplois et une baisse des dépenses liées au Projet, ce qui nécessitera des ajustements à l'économie locale.

Les dépenses du Projet généreront directement une production économique supplémentaire en raison du matériel et des services achetés par le Projet et indirectement en raison des achats supplémentaires effectués par les fournisseurs pour répondre aux exigences du Projet. Un effet environnemental économique induit supplémentaire se produira alors que les personnes employées directement et indirectement par le Projet dépensent leurs revenus. Il est anticipé que les effets sur l'environnement se produisent dans la RMR de Saint John et la province du Nouveau-Brunswick, et plus généralement à travers le Canada. L'activité économique supplémentaire générera des revenus supplémentaires directs au profit des gouvernements grâce à l'augmentation de l'impôt foncier et de l'impôt des entreprises payés par le Projet, ainsi qu'à une augmentation de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu payés par les personnes employées directement et indirectement par le Projet.

---

#### 15.4.1.1.3 Atténuation visant le changement au niveau de l'économie

Une stratégie d'achats et d'approvisionnement sera mise en œuvre pour optimiser les retombées économiques dans la RMR de Saint John et dans la province. Les éléments suivants pourraient être cruciaux pour la stratégie :

- Un plan de contrats et de compensation visant à harmoniser les fournisseurs et les objectifs du Projet;
- Des initiatives de gestion de la main-d'œuvre, dont la gestion de la disponibilité et du rendement de la main-d'œuvre, ainsi que le partage des risques par le Promoteur et les fournisseurs;
- Un plan pour l'élaboration plus complète d'un bassin d'entrepreneurs locaux sécuritaire, productif et concurrentiel pour pourvoir aux besoins du Projet en fournisseurs à long terme; et
- La création de la liste des entrepreneurs approuvés pour s'assurer que les fournisseurs répondent aux normes de sécurité et de qualité d'Irving Oil, dont les initiatives visant à aider les entrepreneurs en vue de leur présélection comme fournisseurs.

Afin d'aider à tirer avantage de l'expansion économique prévue dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, plusieurs programmes ont été identifiés par l'initiative Prévision d'avantages (Hardy Stevenson and Associates 2008). Les initiatives comprennent, entre autres, un programme de développement de la chaîne d'approvisionnement, un programme d'amélioration de la productivité des entreprises et une stratégie d'aménagement de terrains industriels. Si ces programmes sont mis en œuvre, ils optimiseront les retombées économiques du Projet.

En ce qui a trait à l'atténuation des effets environnementaux négatifs potentiels associés à la perte d'emplois et de dépenses liés au Projet pendant la cessation d'exploitation, une croissance générale du développement économique dans la région est prévue à long terme. Il est important de comprendre qu'il est prévu que l'économie de la RMR de Saint John ne soit pas entièrement dépendante du Projet en ce qui concerne sa santé économique, surtout à long terme, alors que le développement régional progresse.

---

#### 15.4.1.1.4 Caractérisation des effets environnementaux résiduels du Projet liés au changement au niveau de l'économie

En soutien de l'évaluation des effets sur l'environnement du Projet, un modèle économique entrées-sorties séparé a été élaboré et mis en œuvre pour estimer les effets environnementaux directs, indirects et induits du Projet sur l'économie durant la construction et l'exploitation. Les résultats offrent une estimation plus détaillée des effets environnementaux du Projet sur l'économie.

Durant la construction, les dépenses du Projet (Section 3.2.4) représentent une augmentation directe des ventes de l'industrie de près de 4,9 milliards \$, ce qui se traduit par un ajout direct à l'économie de la RMR de Saint John (PIB) d'environ 1,6 milliards \$ (le PIB étant composé de taxes, de rémunérations, de salaires, de revenus et d'autres excédents de fonctionnement indirects). Il est prévu que l'effet environnemental économique total direct, indirect et induit sur le PIB de l'économie de la RMR de Saint John soit d'environ 2,4 milliards \$. En ce qui concerne l'économie du Nouveau-Brunswick, les effets environnementaux économiques totaux directs, indirects et induits sur le PIB sont estimés à environ 2,7 milliards \$; pour l'économie canadienne, il s'agit de 4,1 milliards \$.

Pendant la période de construction, le Projet procurera directement environ 11 700 années-personnes d'emplois à temps plein, composés d'environ 10 100 années-personne de gens de métier et de 1 600 années-personnes de professionnels. À cela s'ajouteront l'emploi de personnes par les entreprises qui fournissent des biens et des services au Projet et les emplois associés créés dans le secteur des services. Au Nouveau-Brunswick, le total des emplois directs, indirects et induits est estimé à environ 26 600 années-personnes, et au Canada, à environ 45 900 années-personnes.

Pendant l'exploitation, les dépenses totales annuelles du Projet seront considérables et semblables à celles associées à l'exploitation de la raffinerie existante de Saint John. Le supplément direct à l'économie du Nouveau-Brunswick est estimé à environ 172 millions \$ par année en PIB. L'effet environnemental total direct, indirect et induit sur l'économie de la RMR de Saint John est estimé à environ 224 millions \$ par année. Pour l'économie du Nouveau-Brunswick, les effets environnementaux économiques totaux sont estimés à environ 234 millions \$ par année, et pour l'économie canadienne, à environ 342 millions \$ par année.

Durant l'exploitation, le Projet procurera environ 1 000 postes directs équivalents à des postes permanents à temps plein, dont des postes de personnel d'exploitation, d'ingénieur et de professionnel de chaîne d'approvisionnement commerciale et d'exécution de projet. À cela s'ajouteront l'emploi de personnes par les entreprises qui fournissent des biens et des services au Projet et les emplois associés créés dans le secteur des services. Au Nouveau-Brunswick, les emplois totaux directs, indirects et induits sont estimés à environ 1 780, et au Canada, à 3 180. Le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick profiteront d'une hausse des revenus tirés de l'impôt des entreprises, de l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe de vente et de l'impôt foncier générés par l'activité économique directe, indirecte et induite. De même, la Ville de Saint John réalisera une hausse des revenus, principalement grâce à l'impôt foncier.

Avec les dépenses en investissement et l'emploi pendant la construction, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux au Canada peuvent s'attendre à obtenir environ 922 millions \$ de revenu supplémentaire. Cela comprend environ 610 millions \$ de revenus à tous les niveaux de gouvernement en raison de l'activité économique liée au Projet seulement au Nouveau-Brunswick, dont plus de la moitié (environ 340 millions \$) proviendront directement du Projet. Les recettes fiscales totales directes, indirectes et induites du gouvernement du Nouveau-Brunswick sont estimées à environ 220 millions \$ pendant la construction, et les recettes fiscales totales pour toutes les municipalités de la province du Nouveau-Brunswick sont estimées à environ 17 millions \$.

Pendant l'exploitation, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada peuvent s'attendre à recevoir un revenu supplémentaire d'environ 71 millions \$ annuellement. Cela comprend environ 46 millions \$ de revenu à tous les niveaux de gouvernement en raison de l'activité économique liée au Projet au Nouveau-Brunswick seulement, avec environ 30 millions \$ annuellement directement en raison du Projet lui-même. Les recettes fiscales totales directes, indirectes et induites pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick sont estimées à environ 17 millions \$ annuellement et les recettes fiscales totales à toutes les municipalités de la province du Nouveau-Brunswick sont estimées à environ 1,6 millions \$ annuellement, ce qui ne comprend pas l'impôt foncier payé directement par le Projet.

Il est difficile d'estimer de façon précise l'impôt foncier total à payer par le Projet parce que le montant réel dépendra de l'évaluation de la valeur marchande de la propriété et de l'amélioration des immobilisations. À titre d'indication, la raffinerie Irving Oil existante paie environ 4,5 millions \$ par an d'impôt foncier à la Ville de Saint John et à la province du Nouveau-Brunswick. Ainsi, une estimation raisonnable de l'impôt foncier payé par le Projet une fois la construction complétée est d'environ 4 à 5 millions \$ par an, ce qui représente environ 3 à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville de Saint John.

Alors qu'il est prévu que les effets environnementaux du Projet sur l'économie soient fortement positifs, il est à noter que pendant la transition de phase en phase, surtout en ce qui concerne la transition de la construction à l'exploitation, les économies locales peuvent nécessiter du temps pour s'adapter après une période de construction tumultueuse et réduire l'activité économique pour qu'elle s'harmonise aux conditions d'exploitation habituelles. L'ampleur de l'ajustement exigé peut toutefois être compensée par de plus grandes augmentations de l'activité économique régionale associée à d'autres projets réalisés en raison d'un climat favorable d'investissement et de synergies économiques.

Étant donné la longue période conduisant à la désaffectation et à la cessation d'exploitation, et que la conception technique spécifique de cette phase du Projet est encore inachevée, il n'est pas possible de raisonnablement estimer les effets environnementaux de cette phase du Projet sur l'économie. Néanmoins, la désaffectation et la cessation d'exploitation nécessiteront sans doute des dépenses importantes.

De manière générale, il est prévu que l'effet environnemental résiduel du Projet sur l'économie soit subi largement parmi les entreprises et les industries, surtout dans la RMR de Saint John, mais également partout au Nouveau-Brunswick et au Canada. Avec la stratégie d'achats et d'approvisionnement proposée visant à augmenter les effets environnementaux positifs et avec l'échelonnement du rythme et de la séquence de la construction pour étendre les avantages économiques à la région de Saint John sur une plus longue période, l'effet du changement au niveau de l'économie sur la main-d'œuvre et l'économie, pendant toutes les phases du Projet, est jugé extrêmement positif, sans effets

environnementaux résiduels négatifs importants. Cette prévision est assortie d'un niveau de confiance élevé et elle est grandement susceptible de se réaliser.

---

#### 15.4.1.2 Changement au niveau de la main-d'œuvre

Pendant la construction, l'exploitation, la désaffectation et la cessation d'exploitation, le Projet nécessitera un nombre important de travailleurs temporaires et permanents. Selon les conditions existantes du marché de l'emploi dans la RMR de Saint John et plus généralement dans la province du Nouveau-Brunswick, il est prévu que la demande de main-d'œuvre du Projet soit plus grande que l'offre locale. Sans atténuation, il faut s'attendre à ce que la forte concurrence pour la main-d'œuvre de métier crée des pénuries locales et provinciales et une inflation des salaires. Cet effet sur l'environnement peut se produire dans d'autres secteurs en raison de la main-d'œuvre qui s'oriente vers les métiers comme emploi plus lucratif.

Pour atténuer les effets environnementaux potentiels négatifs d'un changement dans la main-d'œuvre et augmenter les effets environnementaux positifs du Projet, une stratégie de relations de travail sera mise en œuvre. Les composantes différentes comprennent l'expansion et la diversification de la main-d'œuvre, l'amélioration de la productivité et les stratégies d'attrait et de maintien. De plus, la construction sera échelonnée sur une plus longue durée (environ six à huit ans), réduisant ainsi le potentiel de compétition pour la main-d'œuvre et réduisant le potentiel de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Il est anticipé que l'effet environnemental résiduel du changement au niveau de la main-d'œuvre soit tant positif que négatif, bien que l'atténuation soit planifiée pour réduire tout effet négatif sur l'environnement. Il est prévu que le changement au niveau de la main-d'œuvre entraîne des effets environnementaux résiduels négatifs, en particulier pendant la construction, parce qu'il est prévu que des restrictions de disponibilité de la main-d'œuvre subsistent dans certains métiers. Cela exigera des autres projets qu'ils soient de plus en plus dynamiques et innovateurs sur le plan du recrutement et du maintien de travailleurs. Il est prévu que la mise en œuvre efficace de la stratégie de relations de travail proposée entraîne le développement positif des capacités de la population active et des revenus dans la RMR de Saint John et dans la province du Nouveau-Brunswick. Le Projet attirera et retiendra de nouveaux travailleurs dans la région; ces derniers contribueront à la prospérité locale générale. L'élaboration d'une stratégie de population active alternative engagera des femmes, les minorités visibles et des personnes défavorisées pour partager les avantages économiques du Projet, autant que possible. Le Promoteur est un participant actif de l'initiative Prévision d'avantages et continuera à y collaborer avec ses partenaires pour optimiser les avantages sociaux entraînés par les projets majeurs au Nouveau-Brunswick, y compris le Projet Eider Rock.

---

##### 15.4.1.2.1 Conditions existantes pour le changement au niveau de la main-d'œuvre

Le Conseil sectoriel de la construction (2008) a signalé que les projets de construction importants au Nouveau-Brunswick accroîtront l'emploi dans l'industrie de la construction de 35 % pour atteindre le pic de construction en 2013. Les besoins de main-d'œuvre combinés au profil d'âge plus âgé que la moyenne du Nouveau-Brunswick ont produit des marchés de l'emploi déficitaires.

À l'échelle provinciale, la population active en janvier 2008 comptait 397 900 personnes, une augmentation de neuf pour cent par rapport à 365 040 personnes en 2001. Le taux de chômage au Nouveau-Brunswick a augmenté de 0,3 pour cent par rapport à janvier 2007 pour

atteindre 8,2 pour cent en janvier 2008 (Statistique Canada 2008b). Il s'agit toutefois d'une diminution de 4,3 pour cent du taux de chômage de 2001, qui était de 12,5 pour cent.

Les difficultés à trouver et maintenir des travailleurs, entraînées par une pénurie de main-d'oeuvre locale, ont entraîné une croissance du salaire horaire au Nouveau-Brunswick. La croissance de l'industrie des hydrocarbures dans l'ouest du Canada a entraîné une migration de travailleurs du Canada atlantique à la recherche de la prospérité à l'ouest. En réaction à la pénurie de travailleurs disponibles, les salaires dans le Canada atlantique sont en augmentation. Dans l'industrie de bâtiment, les salaires hebdomadaires ont augmenté de 10 % au Nouveau-Brunswick en 2008. En outre, alors que les concepteurs de projet sont forcés à absorber des coûts de main-d'oeuvre plus élevés, ils font également face à des dépenses supplémentaires entraînées par des calendriers de construction reportés en raison du manque de personnel (APEC 2008).

La population active d'expérience totale dans la RMR de Saint John a augmenté d'environ 60 300 personnes en 2001 (tableau 15.9) à 65 600 personnes en janvier 2007 et à 69 800 personnes en janvier de 2008. Le taux de participation a augmenté de 63,4 pour cent à 67 pour cent de janvier 2007 à 2008 et le taux de chômage a diminué de 5,0 pour cent à 3,9 pour cent. Ces chiffres reflètent des changements importants par rapport au recensement de 2001, où la RMR de Saint John avait un taux de participation de 62,9 pour cent, un taux d'emploi de 57,1 pour cent et un taux de chômage de 9,2 pour cent (Statistique Canada 2001, 2008a).

**Tableau 15.9 Population active expérimentée par occupation (2001) dans la RMR de Saint John et au Nouveau-Brunswick**

Profession	Saint John (RMR)	Nouveau-Brunswick
	Total	Total
<b>Population active d'expérience totale</b>	<b>60 290</b>	<b>365 040</b>
Professions liées à la gestion	5 660	30 770
Professions liées aux affaires, à la finance et à l'administration	11 600	60 860
Sciences de la nature et sciences appliquées et professions connexes	3 580	17 965
Professions médicales	3 870	20 185
Sciences humaines, éducation, services gouvernementaux et religion	3 865	24 560
Art, culture, loisirs et sport	1 325	6 865
Professions de vente et de service	17 260	95 795
Métiers, transport et professions connexes	10 010	61 300
Professions propres à l'industrie primaire	1 070	20 845
Professions propres à la transformation, à la fabrication et aux services publics	2 060	25 890

Les métiers de l'industrie de la construction ont connu une augmentation de 25 pour cent de l'emploi entre 2001 et 2006, avec une augmentation de 11 pour cent en 2006 seulement. Il est anticipé que d'ici 2010, à part les besoins de main-d'oeuvre du Projet, le taux de chômage diminuera à des niveaux record pour de nombreux métiers de la construction, à un tel point que, pour de nombreux métiers, les personnes requises dans la population active ne seront pas disponibles (CSC 2007; 2008). Les tendances démographiques jouent un rôle important dans la détermination de la disponibilité d'une population active, alors qu'il est prévu que les ajouts nécessaires à la main-d'oeuvre pour remplacer les travailleurs qui partent à la retraite dépasseront de loin tout déclin modeste possible dans l'emploi de l'industrie de la construction (CSC 2007).

#### 15.4.1.2.2 Mécanisme des effets du Projet sur l'environnement provoquant le changement au niveau de la main-d'œuvre

Pendant la construction, les prévisions initiales de l'emploi direct du Projet sont en moyenne d'environ 2 000 emplois sur cinq ans, culminant à environ 5 000 emplois en 2013 à 2014 et entraînant un total de plus de 11 700 années-personne d'emploi (métiers et postes de professionnel). Les emplois directs permanents pendant l'exploitation sont estimés à environ 1 000, avec 1 500 à 2 000 emplois supplémentaires requis durant les périodes d'amélioration de la raffinerie. Il est prévu que la désaffectation et la cessation d'exploitation génèrent des besoins de main-d'œuvre similaires, bien qu'aucun détail n'a été précisé pour l'instant. Avec l'échelonnement du rythme et de la séquence des activités de construction sur une période de six à huit ans, les demandes moyenne annuelle et maximale de main-d'œuvre seraient considérablement inférieures à ces prévisions initiales. Toutefois, pour adopter une approche prudente pour l'évaluation des effets sur l'environnement, les prévisions initiales identifiées ont été reportées dans l'ÉIE/ÉE, pour évaluer l'enveloppe extérieure des besoins de professionnels et de main-d'œuvre dans l'ÉIE/ÉE. L'échelonnement du rythme et de la séquence de la construction sur une plus longue période sert d'atténuation supplémentaire pour davantage réduire le potentiel d'effets environnementaux négatifs du Projet sur un changement au niveau de la main-d'œuvre.

Pendant la construction, les métiers qui seront requis sont chaudronnier, menuisier, électricien, travailleur de la construction, mécanicien de chantier, tuyauteur, technicien en instrumentation, fabricant de produits sidérurgiques, métallurgiste, soudeur et autres. Les travailleurs qualifiés supplémentaires qui seront requis comprennent les camionneurs, les bûcherons, les opérateurs de matériel lourd, les opérateurs de grue, les capitaines de navire, les opérateurs de bateaux-remorques, les opérateurs de barge, les conducteurs industriels, les foreurs industriels, les couleurs de béton, les opérateurs d'épandeur et les conducteurs d'excavatrice.

Pendant l'exploitation, les travailleurs requis comprendront des ingénieurs, des technologues, des spécialistes de l'environnement, des travailleurs d'entretien, des soudeurs, des chaudronniers, des opérateurs, des conducteurs, un personnel de sécurité, des spécialistes de la sécurité et autres.

Il est clair, selon les conditions existantes du marché de l'emploi dans la RMR de Saint John, et plus généralement dans la province du Nouveau-Brunswick, que la demande de main-d'œuvre par le Projet sera probablement plus grande que ce qui sera disponible localement. Sans atténuation, il faut s'attendre à ce que la forte concurrence pour la main-d'œuvre de métier crée des pénuries locales et provinciales et une inflation des salaires. Cet effet sur l'environnement peut se produire dans d'autres secteurs, comme le secteur tertiaire, en raison de la main-d'œuvre qui s'oriente vers les métiers comme emplois plus lucratifs. Cela a le potentiel d'entraîner un effet environnemental négatif sur les entreprises existantes et de freiner le développement économique, vu la difficulté croissante d'attirer et de retenir les employés.

Les effets sur l'environnement commenceront pendant la construction et deviendront plus prononcés au pic de la construction, lorsque la demande de main-d'œuvre sera à son plus fort. Le changement au niveau de la main-d'œuvre sera subi partout dans la province, bien qu'il soit surtout concentré dans la RMR de Saint John, où le taux de chômage est déjà extrêmement faible. À l'échelle nationale, il existe actuellement des pénuries particulièrement préoccupantes qui concernent les directeurs de projet et les superviseurs, aussi bien que les chaudronniers, les opérateurs de grue, les opérateurs de matériel lourd, les calorifugeurs, les ferronniers, les mécaniciens de chantier, les tuyauteurs et les soudeurs.

Dès que le Projet soit opérationnel, la demande de main-d'œuvre diminuera à un niveau qui sera beaucoup plus stable à long terme, et le défi principal lorsqu'il s'agit d'éviter les effets environnementaux négatifs sur la population active sera la main-d'œuvre vieillissante et le nombre de gens dans ces professions qui quittent à la retraite. Lors de la cessation d'exploitation, il y aura une perte d'emploi associée au Projet; la transition de ces travailleurs vers de nouveaux emplois ou de nouvelles professions sera un défi.

En pratique, une économie ne peut pas soutenir des écarts importants entre l'offre et la demande de main-d'œuvre à long terme. Les mécanismes d'ajustement économiques qui se produisent typiquement sont l'inflation des salaires, une orientation sur une forte intensité de capital, l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre et le ralentissement économique (Conference Board du Canada 2007). Les défis de satisfaire la demande de main-d'œuvre qualifiée dans la province du Nouveau-Brunswick sont aggravés par les projections de pénurie de main-d'œuvre dans la plupart des autres provinces au Canada.

---

#### 15.4.1.2.3 Atténuation visant le changement au niveau de la main-d'œuvre

L'atténuation proposée des effets environnementaux négatifs sur la main-d'œuvre est axée sur l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs initiatives visant à augmenter la main-d'œuvre disponible et à augmenter les taux de maintien dans un marché de plus en plus concurrentiel. Cette stratégie sera particulièrement importante pendant la construction. Comme atténuation supplémentaire pour ces effets sur l'environnement et en réponse à un besoin grandissant de main-d'œuvre dans le secteur et un manque possible de professionnels chevronnés pour réaliser la construction du Projet, le Promoteur a décidé d'échelonner le rythme et la séquence des activités de construction sur une plus longue durée que celle prévue à l'origine (environ six à huit ans), prolonger la durée sur laquelle la main-d'œuvre est requise et réduire la demande annuelle. Irving Oil a élaboré une stratégie de relations de travail suite au dialogue avec les organismes de réglementation, les syndicats, les établissements d'enseignement et les chefs d'entreprise locaux. Les éléments particuliers de la stratégie de relations de travail comprennent :

- Expansion de la population active, impliquant l'investissement immédiat dans les jeunes travailleurs en collaborant avec les métiers pour élaborer des normes de taux de formation et de recrutement d'apprentis, de mentorat des apprentis et de taux d'apprentis minimal;
- Amélioration de la productivité, grâce à des programmes axés sur la réduction des effets environnementaux des problèmes qui freinent la productivité, comme le perfectionnement des compétences de supervision et la formation associée, le mentorat et l'évaluation des superviseurs, l'évaluation des habiletés préalable à l'embauche des gens de métier, les normes en matière de milieu et de conditions de travail, ainsi que le dépistage de la consommation de drogues et d'alcool, entre autres;
- Attraction et maintien, grâce à des programmes visant à bâtir une réputation de projet de premier choix, y compris des normes concernant les installations du site, une politique sur le respect au travail, un programme d'intéressement, un programme de gestion du rendement, un programme d'engagement des travailleurs, le rapatriement de travailleurs au Canada atlantique et une stratégie de main-d'œuvre de construction mobile; et
- Diversification de la population active, grâce à des programmes conçus pour accroître la représentation des femmes et des minorités visibles dans la main-d'œuvre de la construction, une

stratégie en matière de travailleurs étrangers temporaires, une stratégie d'immigration et une stratégie des travailleurs en transition.

La stratégie des travailleurs en transition visera les travailleurs des secteurs industriels subissant une crise économique, comme l'industrie de la sylviculture, qui peuvent avoir des compétences semblables à celles requises par les métiers de la construction. La stratégie de diversification de la main-d'œuvre sera axée sur le développement de la population active dans les segments de la société actuellement insuffisamment représentés dans les métiers de construction, comme les femmes et les minorités visibles. Le Promoteur sera en liaison avec les intervenants clés, y compris les groupes d'Autochtones, les communautés d'immigrants, les organismes gouvernementaux, les groupes communautaires et les ONG, ainsi que les syndicats de la construction et les entrepreneurs pour identifier des opportunités de partenariat et élaborer la stratégie. La politique de respect du lieu de travail sera cruciale pour le développement réussi d'une population active alternative; cette politique sera à la base axée sur la sensibilisation culturelle, l'identification, le désamorçage et la résolution des conflits et les pratiques d'enquête visant à éliminer le harcèlement, l'intimidation et la violence en milieu de travail.

Pour renforcer les effets positifs du Projet sur l'environnement et dans le cadre de la constitution d'une population active diversifiée, l'engagement des personnes défavorisées à l'aide des réseaux sociaux existants de Saint John sera prise en compte. Cela sera fait dans le but de faciliter le potentiel de tout segment marginalisé (Urban Core Support Network 2004) de la société à participer aux opportunités possiblement créées par le Projet.

L'initiative Prévision d'avantages (Hardy Stevenson and Associates 2008) a identifié plusieurs programmes qui pourraient aider à exercer une influence sur la croissance économique attendue partout dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Irving Oil est une participante active de cette initiative menée par le milieu des affaires de Saint John. Les stratégies identifiées comprennent une initiative d'expansion de la main-d'œuvre, un centre d'excellence des compétences en énergie et un programme de formation en compétences de construction, entre autres. Si ces programmes sont mis en œuvre, ils optimiseront les retombées économiques du Projet.

En décembre de 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé l'attribution de 44 millions \$ pour NBCC Saint John et de 35 millions \$ pour un nouveau collège à Edmundston pour mettre à point les programmes d'enseignement postsecondaire actuels. L'intention est de disposer de programmes élaborés qui soient fonctionnels dans deux ans. Pour NBCC Saint John, il est estimé qu'environ 600 nouvelles places soient disponibles. Cet investissement aidera à trouver une solution aux limites actuelles de la capacité de formation et davantage atténuer tout effet environnemental négatif sur la main-d'œuvre.

Lors de la cessation d'exploitation, une stratégie d'emploi post-fermeture sera élaborée et mise en œuvre pour aider à faciliter la transition des travailleurs vers de nouvelles positions. Il est prévu que cette stratégie comprenne des initiatives visant à :

- S'assurer que les travailleurs appliquent et apprennent des compétences transférables à d'autres professions semblables, et s'assurer que les travailleurs ont pris connaissance du plan complet du Projet;
- Établir, vers la fin du Projet, un programme visant à aider les travailleurs à comprendre les options et les opportunités qui se présentent à eux; et
- Mettre à la disposition de ces travailleurs des opportunités d'emploi dans d'autres secteurs d'activité d'Irving Oil.

#### 15.4.1.2.4 Caractérisation des effets environnementaux résiduels du Projet provoquant le changement au niveau de la main-d'œuvre

Pendant la construction, des 11 700 années-personne d'emplois directs requis prévus, il est prévu que 1 000 à 1 500 emplois soient comblés par des travailleurs locaux (résidents de la RMR de Saint John et des communautés avoisinantes). Il est prévu que le déficit moyen de 1 000 à 1 500 travailleurs de la construction soit comblé par des travailleurs venant de l'extérieur de la région, bien que cela soit atténué en échelonnant le rythme et la séquence de la construction à une plus longue durée que celle planifiée à l'origine, réduisant ainsi les demandes de la main-d'œuvre moyennes et maximales pendant une année donnée - par prudence, cela n'a pas été spécifiquement comptabilisé dans l'évaluation ci-dessous, mais offrirait une atténuation supplémentaire contre les effets environnementaux négatifs. Pendant le pic de construction en particulier, les travailleurs de la construction non locaux seront composés essentiellement de personnes de la main-d'œuvre de construction mobile existante et de ressortissants étrangers recrutés. Selon les résultats de la modélisation des entrées-sorties, il est estimé que la réduction totale directe, indirecte et induite du chômage au Nouveau-Brunswick soit l'équivalent en emplois à temps plein d'environ 24 000 années-personne, ou une moyenne d'environ 3 000 emplois par an pendant la construction. À l'échelle du pays, cela signifie une réduction totale du chômage d'environ 40 000 années-personne, ou d'une moyenne d'environ 5 000 emplois par an.

Pendant l'exploitation, il est estimé qu'environ 250 travailleurs requis, ou 25 %, proviendront probablement de la population existante de la RMR de Saint John (Hardy Stevenson and Associates 2008). Il en résulte donc un besoin de recruter près de 750 nouveaux travailleurs, auxquels s'ajoutent 1 500 à 2 000 travailleurs temporaires pour les périodes de remise en état. Il est estimé que la réduction totale directe, indirecte et induite du chômage au Nouveau-Brunswick soit d'environ 1 600 personnes pendant l'exploitation. À l'échelle du pays, cela signifie une réduction totale du chômage d'environ 2 900 personnes.

Une analyse de l'offre de main-d'œuvre effectuée par le Conseil sectoriel de la construction (CSC 2008) offre une indication de la manière dont le Projet pourrait affecter le marché de l'emploi. L'analyse indique que, sans atténuation, la pénurie de main-d'œuvre deviendra un défi de taille pour les projets exigeant les métiers indiqués. Pendant la construction, pour beaucoup de métiers, le CSC (2008) prédit que selon les conditions actuelles, les travailleurs qualifiés à travers la région ne seront pas disponibles dans les marchés locaux ou adjacents pour satisfaire à la demande, et la production peut s'en trouver retardée ou reportée. La compétition intense en matière de demande exigera le recrutement sur des marchés éloignés.

Il est anticipé que l'effet environnemental résiduel du changement au niveau de la main-d'œuvre soit tant positif que négatif. Il est prévu que la mise en œuvre efficace de la stratégie de relations de travail proposée entraîne le développement positif des capacités de main-d'œuvre et des revenus dans la RMR de Saint John et dans la province du Nouveau-Brunswick à l'aide de l'expansion de la population active et de l'amélioration de la productivité. Le Projet attirera et maintiendra de nouveaux travailleurs dans la région; ces derniers contribueront à la prospérité locale générale. Il est prévu que l'élaboration d'une stratégie de diversification de la population active engage des femmes, des minorités visibles et des personnes défavorisées afin de partager les retombées économiques du Projet.

Toutefois, un effet environnemental résiduel négatif du changement au niveau de la main-d'œuvre est également prévu, en particulier pendant la construction. Cela est dû au fait qu'il soit prévu que des restrictions de la disponibilité de la main-d'œuvre dans certains métiers subsistent, malgré l'atténuation. D'autres entreprises peuvent trouver difficile de trouver la main-d'œuvre qualifiée nécessaire dans les

délais et à un coût économique. Cela exigera des stratégies d'embauche de main-d'œuvre plus dispendieuses et plus complexes. L'exploitation devrait jouir d'un meilleur équilibre de l'offre et de la demande de main-d'œuvre; toutefois, les caractéristiques sociodémographiques (c.-à-d., main-d'œuvre vieillissante et partant à la retraite) continueront à créer des défis en ce qui a trait à pourvoir à la demande de main-d'œuvre dans des professions spécifiques. L'échelonnement du rythme et de la séquence de construction à une période de 6 à 8 ans pourrait réduire cet effet environnemental.

Les besoins de main-d'œuvre pour la désaffectation et la cessation d'exploitation ne sont pas connus pour l'instant; toutefois, toute main-d'œuvre supplémentaire requise pour cette phase du Projet pourrait avoir des effets environnementaux comparables à ceux occasionnés pendant l'exploitation, bien que la longue période précédant la désaffectation et la cessation d'exploitation pourrait permettre au marché du travail de s'ajuster.

En général, il est prévu que les effets environnementaux résiduels du Projet sur la main-d'œuvre soient de faible ampleur et qu'ils se produisent surtout dans la RMR de Saint John, mais également à travers le Nouveau-Brunswick. L'effet environnemental résiduel négatif du changement au niveau de la main-d'œuvre sur la main-d'œuvre et l'économie pendant toutes les phases du Projet est jugé non important. La prévision est assortie d'un moyen niveau de confiance et elle est supposée avoir une probabilité d'incidence moyenne.

---

### 15.5 Évaluation des effets environnementaux cumulatifs

Les effets environnementaux résiduels cumulatifs du Projet sur la main-d'œuvre et l'économie sont résumés dans le tableau 15.10. Il n'est pas prévu que les projets et les activités actuels d'utilisation des terres à des fins d'infrastructure, de récréation, d'exploitation forestière et d'exploitation agricole, ainsi que l'aménagement résidentiel prévu, agissent de façon cumulative avec le Projet, parce qu'ils n'impliquent pas d'emplois ni de dépenses considérables. D'autres projets qui risquent d'interagir de façon cumulative avec le Projet comprennent les utilisations industrielles des terres et les projets d'infrastructure existants et prévus (p. ex., Point Lepreau II, expansion des activités minières de Potash Corporation, aménagement du site de la Garde côtière à Saint John), ainsi que les hausses projetées de l'activité industrielle associée au port de Saint John. Au total, l'ensemble des projets d'investissement d'envergure entraînera des coûts de construction combinés d'environ 12,8 à 18,5 milliards \$ au cours des dix prochaines années (Hardy Stevenson and Associates 2008).

**Tableau 15.10 Effets environnementaux cumulatifs potentiels du Projet sur la main-d'œuvre et l'économie**

Autres projets et activités ayant le potentiel d'entraîner des effets environnementaux cumulatifs	Effets environnementaux cumulatifs potentiels	
	Changement au niveau de l'économie	Changement au niveau de la main-d'œuvre
Utilisation industrielle des terres	2	2
Utilisation des terres pour les infrastructures	0	0
Utilisation forestière et agricole des terres	0	0
Utilisation récréative des terres	0	0
Projets industriels et de production d'énergie prévus ou futurs	2	2
Projets d'infrastructure prévus	2	2
Aménagement résidentiel prévu	0	0
Utilisation maritime prévue	2	2
<b>Effets environnementaux cumulatifs</b>		
Remarques : Les effets environnementaux cumulatifs ont été classifiés de la manière suivante :		
0 Les effets du Projet sur l'environnement n'agissent pas de façon cumulative avec ceux d'autres projets et activités.		
1 Les effets du Projet sur l'environnement agissent de façon cumulative avec ceux d'autres projets et activités, mais ils ne sont pas susceptibles de causer des effets environnementaux cumulatifs importants OU les effets du Projet sur l'environnement agissent de façon cumulative avec les niveaux importants existants d'effets environnementaux cumulatifs, mais ils ne changeront pas de façon mesurable l'état de la CVE.		
2 Les effets du Projet sur l'environnement agissent de façon cumulative avec ceux d'autres projets et activités et ils peuvent produire des effets environnementaux cumulatifs importants OU les effets du Projet sur l'environnement agissent de façon cumulative avec les niveaux importants existants d'effets environnementaux cumulatifs et ils peuvent changer l'état de la CVE de façon mesurable.		

Les effets environnementaux résiduels cumulatifs du Projet sur la main-d'oeuvre et l'économie sont évalués dans le tableau 15.11.

**Tableau 15.11 Résumé des effets environnementaux résiduels cumulatifs du Projet sur la main-d'œuvre et l'économie**

Effets environnementaux cumulatifs	Cas	Autres projets, activités et actions	Mesures d'atténuation et de compensation proposées	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels cumulatifs						Importance	Niveau de confiance de la prévision	Probabilité	Programmes de suivi et de surveillance proposés
				Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée et fréquence	Réversibilité	Contexte écologique/socioéconomique				
Changement au niveau de l'économie	Effets environnementaux cumulatifs avec le Projet (cas futur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autres utilisations industrielles des terres et projets d'infrastructure existants ou planifiés (p. ex., Lepreau II, expansion des activités minières de Potash Corporation), ainsi que les augmentations projetées de l'activité industrielle régionale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie d'achats et d'approvisionnement.</li> <li>Échelonnement du rythme et de la séquence de la construction sur une plus longue durée (environ 6 à 8 ans) (extension des avantages économiques sur une plus longue période).</li> </ul>	P	É	R	LT/C	R	SO	N	É	É	Aucun.
	Contribution du Projet aux effets environnementaux cumulatifs			P	É	R	LT/C	R	SO	N	É	É	
Changement au niveau de la main-d'œuvre	Effets environnementaux cumulatifs avec le Projet (cas futur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autres utilisations industrielles des terres et projets d'infrastructure existants ou planifiés (p. ex., Lepreau II, expansion des activités minières de Potash Corporation), ainsi que les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échelonnement du rythme et de la séquence de la construction sur une plus longue durée (environ 6 à 8 ans) (extension des avantages économiques sur une plus longue période).</li> </ul>	P/A	É	R	LT/C	R	SO	N	M	É	Aucun.

**Tableau 15.11 Résumé des effets environnementaux résiduels cumulatifs du Projet sur la main-d'œuvre et l'économie**

Effets environnementaux cumulatifs	Cas	Autres projets, activités et actions	Mesures d'atténuation et de compensation proposées	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels cumulatifs						Importance	Niveau de confiance de la prévision	Probabilité	Programmes de suivi et de surveillance proposés
				Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée et fréquence	Réversibilité	Contexte écologique/socioéconomique				
	Contribution du Projet aux effets environnementaux cumulatifs	augmentations projetées de l'activité industrielle régionale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie d'achats et d'approvisionnement.</li> <li>Stratégie de relations de travail (régénération de la population active, amélioration de la productivité, attraction et maintien, constitution d'une population active alternative).</li> </ul>	P/A	M	R	LT/C	R	SO	N	M	M	
Effets environnementaux cumulatifs combinés	Effets environnementaux cumulatifs avec le Projet (cas futur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autres utilisations industrielles des terres et projets d'infrastructure existants et planifiés (p. ex., Point Lepreau II, expansion des activités minières de Potash Corporation), ainsi que les hausses projetées de l'activité industrielle à l'échelle régionale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir ci-dessus.</li> </ul>	P	É	R	LT/C	R	SO	N	É	É	Aucun.
	Contribution du Projet aux effets environnementaux cumulatifs			P	É	R	LT/C	R	SO	N	É	É	

Tableau 15.11 Résumé des effets environnementaux résiduels cumulatifs du Projet sur la main-d'œuvre et l'économie

Effets environnementaux cumulatifs	Cas	Autres projets, activités et actions	Mesures d'atténuation et de compensation proposées	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels cumulatifs						Importance	Niveau de confiance de la prévision	Probabilité	Programmes de suivi et de surveillance proposés
				Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée et fréquence	Réversibilité	Contexte écologique/socioéconomique				
<p><b>LÉGENDE</b></p> <p><b>Direction :</b>                      P Positif                      N Négatif</p> <p><b>Ampleur :</b>                      F Faible : Effets environnementaux limités à des activités commerciales et des métiers spécifiques directement requis par le Projet.                      M Moyen : Effets environnementaux directement et indirectement liés au Projet subis par les entreprises et la main-d'œuvre.                      É Élevé : Effets environnementaux largement subis par les entreprises et la main-d'œuvre dans toute l'économie.</p> <p><b>Étendue géographique :</b>                      S Spécifique au site : À l'intérieur de la ZAP                      L Local : À l'intérieur de la RMR de Saint John                      R Régional : À l'intérieur du Nouveau-Brunswick</p> <p><b>Durée :</b>                      CT Court terme : Moins d'un an                      MT Moyen terme : 1 à 5 ans                      LT Long terme : Plus de 5 ans                      P Permanent</p> <p><b>Fréquence :</b>                      U Se produit une fois.                      S Se produit sporadiquement à intervalles irréguliers.                      R Se produit régulièrement à intervalles réguliers.                      C Continu.</p> <p><b>Réversibilité :</b>                      R Réversible                      I Irréversible</p> <p><b>Contexte écologique :</b>                      N Non perturbé : La zone est relativement perturbée ou non négativement perturbée par l'activité humaine.                      D Aménagée : La zone a été considérablement perturbée auparavant par le développement humain ou le développement humain est toujours présent.                      SO Sans objet</p> <p><b>Importance :</b>                      I Important                      N Non important</p> <p><b>Niveau de confiance de la prévision :</b>                      Selon les renseignements scientifiques et l'analyse statistique, le jugement professionnel et l'efficacité de l'atténuation.                      F Faible niveau de confiance                      M Moyen niveau de confiance                      É Niveau de confiance élevé</p> <p><b>Probabilité :</b>                      Selon le jugement professionnel                      F Faible incidence                      M Incidence modérée                      É Incidence élevée</p> <p><b>Autres projets, activités et actions :</b>                      Liste des projets et des activités spécifiques qui contribueraient aux effets environnementaux cumulatifs.</p>													

## 15.5.1 Changement au niveau de l'économie

### 15.5.1.1 Mécanismes des effets cumulatifs du Projet sur l'environnement provoquant le changement au niveau de l'économie

Certains projets impliquent des travaux de construction d'envergure ou des dépenses d'exploitation qui chevauchent possiblement le Projet et ils ont ainsi le potentiel d'entraîner un changement cumulatif au niveau de l'économie. Ces projets sont ceux qui produisent également plus d'emplois et de revenu, des revenus provenant des revenus d'entreprise, des revenus de particuliers et de l'impôt foncier, et ils créent des opportunités pour les entreprises semblables à associées au Projet. Cela entraînera un changement de la valeur ajoutée (PIB) à l'économie locale et provinciale.

#### Cas de référence

Les effets cumulatifs sur l'environnement se produiront en raison des emplois et du revenu créés par d'autres projets, aussi bien qu'en raison des dépenses en matériel et des augmentations possibles de l'impôt foncier et de l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises. Comme ceux-ci ont été identifiés comme les mécanismes des effets environnementaux du Projet, tous les projets passés et présents en construction, en exploitation ou en remise en état entraîneront des effets cumulatifs sur l'environnement avec un changement au niveau de l'économie. Selon leur ampleur, ces autres projets créeront des effets cumulatifs sur l'environnement dans la RMR de Saint John, et plus généralement dans la province du Nouveau-Brunswick. Cela comprend en particulier, à l'échelle locale, l'expansion des activités minières de Potash Corporation. Les utilisations marines existantes qui représentent également des dépenses d'emploi importantes dans la RMR de Saint John comprennent les activités maritimes du port de Saint John.

#### Cas du Projet

Les activités d'emploi et de dépenses associées à la construction et à l'exploitation ont le potentiel d'agir de façon cumulative sur l'économie de la RMR de Saint John et, de façon plus générale, de la province du Nouveau-Brunswick. Les coûts de construction directs totaux du Projet sont estimés à 4,9 milliards \$ (valeur du dollar en 2007). Ce montant comprend près de 1,5 milliard \$ de dépenses en main-d'œuvre, 2,8 milliards \$ en matériaux et 0,6 milliard \$ en matériel d'exploitation (Section 3.2). Pendant l'exploitation, les dépenses directes annuelles de la raffinerie n'ont pas été déterminées et ce renseignement est propriétaire, mais elles sont importantes et semblables à celles associées à l'exploitation de la raffinerie existante de Saint John et des autres installations industrielles d'envergure.

Les dépenses du Projet produiront une nouvelle production économique directement et indirectement en raison des fournitures et des services achetés par le Projet. Un effet environnemental économique induit supplémentaire se produira alors que les personnes employées directement et indirectement par le Projet dépensent leurs revenus. Il est anticipé que les effets cumulatifs sur l'environnement se produisent principalement dans la RMR de Saint John et dans la province du Nouveau-Brunswick. L'activité économique supplémentaire créera des revenus supplémentaires pour les gouvernements à travers une augmentation de l'impôt foncier et de l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises.

#### Cas futur

Les projets prévisibles pouvant agir de façon cumulative sur l'économie comprennent d'autres utilisations industrielles des terres et des projets d'infrastructure (p. ex, Point Lepreau II, aménagement

du site de la Garde côtière à Saint John). Étant donné les incertitudes actuelles en ce qui a trait à la conception et le calendrier de mise en œuvre de ces projets, la nature et le moment spécifiques du changement supplémentaire au niveau de l'économie sont quelque peu incertains et pourraient se produire pendant la construction et l'exploitation. Dans l'ensemble, une augmentation cumulative de la production économique, du revenu et de l'emploi générée par les projets futurs favorisera les effets environnementaux économiques qui seront déjà évidents en raison du Projet. Ces projets ont également le potentiel d'améliorer davantage la croissance économique de la région, étant donné qu'un développement économique de plus grande envergure dans la RMR de Saint John et la province du Nouveau-Brunswick est réalisé.

---

#### 15.5.1.2 Atténuation des effets environnementaux cumulatifs provoquant le changement au niveau de l'économie

L'atténuation des effets environnementaux cumulatifs provoquant le changement au niveau de l'économie est celle identifiée précédemment pour l'atténuation des effets sur l'environnement (Section 15.4.1). En bref, la stratégie d'achats et d'approvisionnement qui sera mise en œuvre contiendra les éléments suivants :

- L'échelonnement du rythme et de la séquence de la construction sur une plus longue durée (environ 6 à 8 ans) (par conséquent, extension des avantages économiques du Projet à la région sur une plus longue période);
- Plan de contrats et de compensation visant à harmoniser les fournisseurs et les objectifs du Projet;
- Initiatives de gestion de la main-d'œuvre, dont la gestion de la disponibilité et du rendement de la main-d'œuvre, ainsi que le partage des risques par le Promoteur et les fournisseurs;
- Plan pour l'élaboration plus complète d'un bassin d'entrepreneurs locaux sécuritaire, productif et concurrentiel comme fournisseurs à long terme du Projet; et
- Création de la liste des entrepreneurs approuvés pour s'assurer que les fournisseurs répondent aux normes de sécurité et de qualité d'Irving Oil, dont les initiatives visant à aider les entrepreneurs locaux en vue de leur présélection comme fournisseurs.

---

#### 15.5.1.3 Caractérisation des effets environnementaux résiduels cumulatifs provoquant le changement au niveau de l'économie

De manière générale, les effets environnementaux résiduels cumulatifs prévus sur l'économie sont fortement positifs. Cela sera reflété par une augmentation de la production économique (valeur ajoutée, ou PIB), de l'emploi et des revenus, aussi bien qu'une augmentation des revenus des gouvernements municipaux et provinciaux grâce aux affaires, à l'impôt sur le revenu des particuliers et à l'impôt foncier. De façon cumulative, il est possible qu'il y ait une croissance économique d'envergure dans la RMR de Saint John et la province du Nouveau-Brunswick. Il est prévu que cet effet sur l'environnement se produise à long terme. Le nombre de projets de construction et de remise en état créera plus de stabilité et de continuité économiques.

Avec l'atténuation proposée, l'effet sur l'environnement du changement au niveau de l'économie sur la main-d'œuvre et l'économie de tous les projets et actions passés, présents et raisonnablement prévisibles, en combinaison avec l'effet du Projet sur l'environnement, est jugé extrêmement positif, sans effets environnementaux résiduels cumulatifs négatifs importants.

Avec l'atténuation proposée, la contribution du Projet aux effets environnementaux cumulatifs du changement au niveau de la main-d'œuvre sur la main-d'œuvre et l'économie est également jugée extrêmement positive sans effets environnementaux résiduels cumulatifs négatifs importants. Cette prévision est assortie d'un niveau de confiance élevé.

---

## 15.5.2 Changement au niveau de la main-d'œuvre

---

### 15.5.2.1 Mécanisme des effets cumulatifs du Projet sur l'environnement provoquant le changement au niveau de la main-d'œuvre

Certains projets dont la construction ou l'exploitation se déroulent concurremment aux phases du Projet ont le potentiel d'entraîner un changement cumulatif au niveau de la main-d'œuvre. Ces projets seraient ceux qui produisent également une croissance de l'emploi et du revenu et qui augmentent du même coup la demande de main-d'œuvre. Cela peut avoir un effet cumulatif sur l'environnement entraînant une augmentation de la concurrence pour la main-d'œuvre, en particulier pour les postes de métiers spécialisés, qui peut entraîner l'inflation des salaires et freiner le développement économique, alors qu'il devient plus difficile pour les entreprises d'attirer et de maintenir des employés. Les effets environnementaux cumulatifs potentiels positifs comprennent une croissance vigoureuse et vaste de l'emploi et des revenus à travers la RMR de Saint John et la province du Nouveau-Brunswick.

#### **Cas de référence**

Les effets cumulatifs sur l'environnement se produiront en raison des emplois créés par d'autres projets. Comme ces effets ont été identifiés comme étant les mécanismes d'effet du Projet, tout projet passé et présent qui est en construction, en exploitation ou en remise en état a le potentiel d'entraîner des effets environnementaux cumulatifs avec les changements au niveau de la main-d'œuvre. Selon leurs envergures, ces autres projets créeront des effets cumulatifs sur l'environnement dans la RMR de Saint John et, de manière plus générale, dans la province du Nouveau-Brunswick. Cela comprend en particulier, à l'échelle locale, l'expansion des activités minières de Potash Corporation. Les utilisations marines existantes qui représentent également des dépenses d'emploi importantes dans la RMR de Saint John comprennent les activités maritimes du port de Saint John.

#### **Cas du Projet**

Pendant la construction, les prévisions initiales des emplois directs du Projet indiquent en moyenne environ 2 000 emplois sur cinq ans, culminant à environ 5 000 emplois en 2013 à 2014 et créant un total d'environ 11 700 années-personne d'emplois. Les emplois directs permanents pendant l'exploitation sont estimés à environ 1 000, avec 1 500 à 2 000 emplois supplémentaires requis durant les périodes d'amélioration de la raffinerie. L'échelonnement du rythme et de la séquence de la construction sur une période de 6 à 8 ans (plutôt que sur 4 à 5 ans comme prévu à l'origine), bien qu'il ne soit pas directement pris en compte dans cette ÉIE, fournira une atténuation supplémentaire aux effets environnementaux négatifs du Projet en raison d'un changement au niveau de la main-d'œuvre.

Selon les conditions existantes du marché de l'emploi dans la RMR de Saint John et, plus généralement, dans la province du Nouveau-Brunswick, la demande de main-d'œuvre par le Projet sera probablement plus grande que ce qui sera disponible localement. Il se peut qu'il y ait une forte concurrence pour la main-d'œuvre de métier crée des pénuries locales et provinciales et une inflation des salaires. Cela a le potentiel d'entraîner un effet environnemental cumulatif négatif sur les entreprises existantes, alors qu'il devient plus difficile d'attirer et maintenir des employés.

### **Cas futur**

Les projets prévisibles pouvant agir de façon cumulative sur la main-d'œuvre comprennent d'autres utilisations industrielles des terres et des projets d'infrastructure (p. ex, Point Lepreau II, aménagement du site de la Garde côtière à Saint John). Étant donné les incertitudes actuelles en ce qui a trait à la conception et le calendrier de mise en œuvre de ces projets, la nature et le moment spécifiques du changement supplémentaire au niveau de la main-d'œuvre sont quelque peu incertains et pourraient se produire pendant la construction et l'exploitation. Dans l'ensemble, une augmentation cumulative de l'emploi générée par les projets futurs favorisera les effets du Projet sur l'environnement, qui seront déjà évidents en raison du Projet.

---

#### 15.5.2.2 Atténuation des effets environnementaux cumulatifs provoquant le changement au niveau de la main-d'œuvre

L'atténuation des effets environnementaux cumulatifs contribuant au changement au niveau de la main-d'œuvre est celle identifiée précédemment pour l'atténuation des effets sur l'environnement (Section 15.4.1). Cela comprend l'échelonnement du rythme et de la séquence de la construction sur une plus longue durée (environ huit ans), pour prolonger la durée sur laquelle la main-d'œuvre est requise et pour réduire la demande annuelle. L'atténuation repose également sur l'élaboration d'une stratégie de relations de travail composée des éléments suivants :

- Expansion de la population active;
- Amélioration de la productivité;
- Programmes d'attraction et de maintien; et
- Développement d'une population active diversifiée.

---

#### 15.5.2.3 Caractérisation des effets environnementaux résiduels cumulatifs provoquant le changement au niveau de la main-d'œuvre

En considérant tous les projets d'importance présents et prévisibles partout dans la province du Nouveau-Brunswick, Hardy Stevenson and Associates (2008) estime que les nouveaux emplois directs, indirects et induits dans la province culmineront à environ 33 200 emplois en 2012. Dans la RMR de Saint John, Hardy Stevenson and Associates (2008) estime de plus que les emplois directs liés à la construction culmineront à environ 8 300 emplois en 2014.

La demande spécifique de main-d'œuvre par d'autres projets futurs n'est pas encore connue; toutefois, il est évident que ces projets agiront de façon cumulative en augmentant l'emploi et les revenus. Il devient également évident qu'il est prévu que le Projet soit responsable d'une grande part de la demande de main-d'œuvre, probablement plus grande que tout autre projet planifié dans la région (suivi de près du projet Point Lepreau II, avec environ 4 000 emplois pendant le pic de la construction, s'il va de l'avant). Par conséquent, le Projet tiendra un rôle déterminant et essentiel dans le changement cumulatif au niveau de la main-d'œuvre.

De manière générale, il est prévu que le changement cumulatif au niveau de la main-d'œuvre prévu soit tant positif que négatif. Il est prévu que la mise en œuvre efficace de la stratégie de relations de travail proposée par le Projet entraîne le développement positif des capacités de la population active et des revenus dans la RMR de Saint John et dans la province du Nouveau-Brunswick. Cumulativement, tous les projets contribueront à l'attraction et au maintien de nouveaux travailleurs dans la région, ce qui contribuera à la santé générale de l'économie locale.

Toutefois, un effet environnemental résiduel cumulatif négatif du changement au niveau de la main-d'œuvre est également prévu. Cela est dû au fait que, malgré l'atténuation, il est prévu que des restrictions de la disponibilité de la main-d'œuvre dans certains métiers subsistent, malgré l'atténuation. Cumulativement, il est prévu que d'autres entreprises trouvent plus difficile de trouver la main-d'œuvre qualifiée requise dans les délais et à coût économique. Cela exigera des stratégies d'embauche de main-d'œuvre plus dispendieuses et plus complexes. De plus, les réalités d'une main-d'œuvre vieillissante et quittant à la retraite continueront à poser des défis en ce qui concerne la satisfaction de la demande de main-d'œuvre. Une atténuation a été proposée pour réduire les effets négatifs sur l'environnement, y compris la promotion et le soutien des programmes de formation, comme l'apprentissage pour les gens de métier et une stratégie d'expansion et de diversification de la main-d'œuvre. L'échelonnement du rythme et de la séquence de la construction sur une plus longue durée (environ 6 à 8 ans) que celle planifiée à l'origine, réduisant ainsi la compétition pour la main-d'œuvre, atténuera davantage les effets environnementaux négatifs d'un changement au niveau de la main-d'œuvre.

Avec l'atténuation proposée, les effets environnementaux du changement au niveau de la main-d'œuvre sur la main-d'œuvre et l'économie de tous les projets et actions passés, présents et raisonnablement prévisibles, en combinaison avec les effets du Projet sur l'environnement, sont tant positifs que négatifs. Toutefois, les effets environnementaux résiduels cumulatifs négatifs sont estimés non importants.

Avec l'atténuation proposée, la contribution du Projet aux effets environnementaux cumulatifs négatifs du changement au niveau de la main-d'œuvre sur la main-d'œuvre et l'économie est estimée non importante. Cette prédiction est assortie d'un moyen niveau de confiance, avec des incertitudes attribuables principalement au degré auquel les calendriers d'autres projets peuvent changer ou au degré auquel d'autres projets mettront en place l'atténuation pour réduire les effets environnementaux négatifs sur la main-d'œuvre.

---

## 15.6 Suivi et surveillance

Dans le cadre de l'évaluation des effets environnementaux potentiels sur la main-d'œuvre et l'économie, l'emploi et les achats du Projet seront contrôlés pour confirmer les prévisions et informer la gestion adaptative. Cela comprendra la documentation du nombre réalisé de travailleurs par métier/profession et par lieu de résidence principal, ainsi que des dépenses en fournisseurs par type et par emplacement de fournisseur.

